



BANQUE DE LA REPUBLIQUE
DU BURUNDI

2023

RAPPORT SUR LA STABILITE FINANCIERE

EXERCICE 2023 - NUMERO 9

SOMMAIRE

SOMMAIRE.....	iii
LISTE DES TABLEAUX.....	v
LISTE DES GRAPHIQUES.....	vi
LISTE DES ANNEXES.....	vii
LISTE DES ACRONYMES.....	viii
MISSIONS DE LA BANQUE DE LA REPUBLIQUE DU BURUNDI.....	x
VISION DE LA BANQUE DE LA REPUBLIQUE DU BURUNDI.....	x
PREFACE.....	xi
RESUME.....	xii

CHAPITRE 1 : ENVIRONNEMENT MACRO-ECONOMIQUE ET FINANCIER 2

1.1. Environnement macro-économique et financier mondial.....	2
1.2. Environnement macro-économique et financier régional	4
1.3. Environnement macro-économique et financier du Burundi	6
1.3.2. Situation monétaire et financière.....	7
1.3.3. Finances publiques.....	9
1.3.4. Comptes extérieurs et réserves de change	10

CHAPITRE 2 : EVOLUTION DU SYSTEME FINANCIER..... 14

2.1. Structure du système financier.....	14
2.2. Secteur bancaire.....	14
2.2.1. Situation du secteur bancaire.....	14
2.2.1.1. Emplois du secteur bancaire.....	15
2.2.1.2. Ressources du secteur bancaire.....	15
2.2.2. Qualité du portefeuille crédit.....	16
2.2.3. Adéquation des Fonds propres.....	18
2.2.4. Liquidité.....	18
2.2.5. Rentabilité du secteur bancaire.....	19
2.2.6. Tests de résistance.....	20
2.3. Secteur de la Microfinance	23
2.3.1. Structure du secteur de la Microfinance.....	23
2.3.2. Ressources du secteur de la Microfinance.....	24
2.3.3. Emplois du secteur de la Microfinance.....	25
2.3.4. Structure des financements par secteur.....	25
2.3.5. Qualité du portefeuille crédit.....	26
2.3.6. Adéquation des fonds propres du secteur de la Microfinance.....	26
2.3.7. Liquidité du secteur de la Microfinance	27
2.3.8. Rentabilité du secteur de la Microfinance.....	27

2.3.9. Exposition envers le secteur bancaire.....	28
2.3.10. Principaux risques des IMF.....	28
2.3.10.1. Risque de crédit.....	28
2.3.10.2. Risque opérationnel.....	28
2.3.10.3. Risque de gouvernance	28
2.4. Secteur de l'assurance.....	29
2.4.1. Structure du secteur de l'assurance.....	29
2.5. Services financiers numériques.....	29
CHAPITRE 3 : DEVELOPPEMENTS DU MARCHE MONETAIRE ET DES INFRASTRUCTURES DE MARCHE.....	32
3.1. Marché monétaire.....	32
3.1.1. Marché interbancaire	32
3.1.2. Taux d'intérêt sur les crédits et les dépôts	33
3.1.3. Opérations d'apport de liquidité par la BRB.....	34
3.1.4. Marché des titres du Trésor.....	35
3.2. Système de règlement-livraison des titres.....	36
CHAPITRE 4 : EVOLUTION DU CADRE LEGAL ET REGLEMENTAIRE.....	38
4.1. Régulation du secteur bancaire.....	38
4.2. Régulation du secteur de la microfinance.....	38
4.3. Régulation du marché des capitaux.....	39
4.4. Régulation des compagnies d'assurance.....	39
4.5. Cadre de la supervision macroprudentielle.....	39
4.6. Régulation dans le cadre de la politique de change.....	40
PERSPECTIVE SUR LA STABILITE FINANCIERE.....	42
ANNEXES.....	43

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Risques sur la stabilité financière en 2023.....	xiii
Tableau 2 : Croissance du PIB dans les pays de la CEA (%)	4
Tableau 3: Evolution de l'inflation au niveau de la CEA.....	4
Tableau 4 : Dette Publique dans les pays de la CEA (% du PIB).....	5
Tableau 5 : Evolution des réserves de change au sein de la CEA (Mois d'importations).....	5
Tableau 6 : Déficit budgétaire dans les pays de la CEA (% du PIB).....	5
Tableau 7 : Evolution du taux de prêts non performants au niveau de la CEA.....	6
Tableau 8 : Taux d'inflation par composantes.....	7
Tableau 9 : Dettes des ménages et des entreprises (% du PIB).....	8
Tableau 10 : Endettement net des ménages et des entreprises (MBIF).....	9
Tableau 11 : Evolution du ratio de liquidité.....	18
Tableau 12 : Concentration des Actifs des IMF en MBIF.....	24
Tableau13 : Qualité du portefeuille crédit.....	26

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1 : Croissance mondiale.....	3
Graphique 2 : Evolution du financement de l'économie (% du PIB).....	8
Graphique 3 : Evolution de la dette publique du Burundi.....	10
Graphique 4 : Synthèse de la situation macro-économique et financière du Burundi	12
Graphique 5 : Evolution de la structure du système financier selon les actifs	14
Graphique 7 : Structure des ressources (en %).....	16
Graphique 8 : Evolution du ratio des prêts non performants (en %).....	16
Graphique 9: Structure des créances impayées au Burundi (en %).....	17
Graphique 10 : Taux de provisionnement des créances non performantes.....	17
Graphique 11 : Adéquation des fonds propres.....	18
Graphique 12 : Répartition du Produit Net Bancaire (en %).....	19
Graphique 13 : Soldes Intermédiaires de Gestion (en Mrds de BIF).....	19
Graphique 14 : Frais généraux (MBIF) et Coefficient d'exploitation (%).....	20
Graphique 15: Résultat du choc de réajustement du provisionnement.....	21
Graphique 16: Résultat du choc d'augmentation proportionnel des prêts non performants....	21
Graphique 17: Résultat du choc de dégradation sectoriel.....	22
Graphique 18: Résultat du choc de dégradation des grands débiteurs.....	22
Graphique 19: Répartition des ressources des IMF en MBIF.....	25
Graphique 20: Evolution des emplois des IMF en MBIF.....	25
Graphique 21: Répartition du crédit par secteur d'activité.....	26
Graphique 22: Evolution des fonds propres.....	27
Graphique 23 : Evolution des indicateurs de rentabilité des IMF.....	27
Graphique 25 : Evolution des transactions effectuées par les Etablissements de paiement.....	29
Graphique 26: Nombre de comptes des Etablissements de paiement.....	30
Graphique 27 : Evolution de la liquidité bancaire en moyenne journalière (MBIF).....	32
Graphique 28 : Opérations sur le marché interbancaire (en MBIF) et taux interbancaire.....	33
Graphique 29 : Taux moyens débiteur et créditeur.....	33
Graphique 30 : Liquidité bancaire vs refinancement	34
Graphique 31 : Apports de liquidité par appels d'offres	35
Graphique 32 : Encours des titres du Trésor détenus par le secteur bancaire.....	35
Graphique 33 : Evolution des titres du Trésor traités via le CSD.....	36

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 : Indicateurs de Solidité financière dans la CEA.....	44
Annexe 2 : Indicateurs de Solidité Financière pour les Etablissements de crédit.....	45
Annexe 3 : PIB REEL (en %).	46
Annexe 4 : Evolution des principaux indicateurs macroéconomiques.....	47
Annexe 5 : Evolution des critères de convergence au Burundi.....	48
Annexe 6 : Structure de la dette publique.....	49

LISTE DES ACRONYMES

ACH	: <i>Automated Clearing House</i>
ARCA	: Agence de Régulation et de Contrôle des Assurances
ARCT	: Agence de Régulation et de Contrôle des Télécommunications
ASBL	: Associations Sans But Lucratif
B&EF	: Banque et Etablissements financiers
BIF	: Francs Burundi
BRB	: Banque de la République du Burundi
CAF	: Coût, Assurance et Fret
CEA	: Communauté Est Africaine
CEDEAO	: Communauté Economique Des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CEMAC	: Communauté Economique et Monétaire d'Afrique Centrale
CIP	: Centrale des Incidents de Paiement
CM	: <i>Crises Management</i>
COMESA	: <i>Common Market for Eastern and Southern Africa</i>
CSD	: <i>Central Securities Depositor</i>
DTS	: Droits de Tirages Spéciaux
EGIC	: <i>East African Global Insurance Company</i>
EFs	: Etablissements Financiers
Etc.	: Et Cetera
Ets	: Etablissement
EtsFciers	: Etablissements Financiers
FEC	: Facilité Elargie de Crédit
FGDR	: Fonds de Garantie de Dépôts et de Résolution
FMI	: Fonds Monétaire International
FP	: Fonds Propres
GFC	: Groupements Financiers Communautaires
IMF	: Institutions de Microfinance
INSBU	: Institut National de la Statistique du Burundi
Kg	: Kilogramme
MAC	: <i>Monetary Affairs Committee</i>
MBIF	: Millions de Francs Burundi
Mrds	: Milliards
MFBPE	: Ministère des Finances, du Budget et de la Planification Economique
MUSD	: Million en USD
M2	: Masse monétaire
NB	: Notez Bien
N/A	: <i>Not Applicable</i>
ONG	: Organisations Non Gouvernementales
p.p.	: Point de pourcentage

PIB	: Produit Intérieur Brut
PNB	: Produit Net Bancaire
PNP	: Prêts Non Performants
RDC	: République Démocratique du Congo
REPSS	: <i>Regional Electronic Payment and Settlement System</i>
ROA	: <i>Return On Assets</i>
ROE	: <i>Return On Equity</i>
RTGS	: Système de Paiement et de Règlement en Temps Réel
SACCOS	: <i>Savings and Credit Cooperative Organizations</i>
SADC	: <i>Southern African Development Community</i>
T	: Tonnes
Trim.	: Trimestre
Tot Prov.	: Total Provisions
TWG	: <i>Technical Working Group</i>
UEMOA	: Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
USD	: <i>United States Dollar</i>
%	: Pourcentage

MISSIONS DE LA BANQUE DE LA REPUBLIQUE DU BURUNDI

La Banque de la République du Burundi exécute les missions suivantes :

1. Définir et mettre en œuvre la politique monétaire ;
2. Définir et mettre en œuvre le régime de change ;
3. Détenir et gérer les réserves officielles de change ;
4. Réglementer et superviser les banques, les établissements financiers et les institutions de microfinance ;
5. Emettre les billets de Banque et les pièces de monnaie ;
6. Promouvoir un système financier stable et solide ;
7. Promouvoir un système de paiement national fiable, efficient et solide ;
8. Agir en qualité de Caissier de l'Etat ;
9. Réaliser toute autre tâche prévue par les statuts qui la régissent ;
10. Réaliser toute tâche que toute autre loi confierait à la Banque, sous réserve de sa compatibilité avec son autonomie.

VISION DE LA BANQUE DE LA REPUBLIQUE DU BURUNDI

La BRB, une Banque Centrale moderne, dotée de compétences techniques capables d'impulser l'innovation et d'assurer la stabilité du système financier pour un développement durable de l'économie burundaise.

PREFACE



Edouard Normand BIGENDAKO, Gouverneur

En 2023, les effets de la pandémie de covid-19 et les crises géopolitiques et géoéconomiques ont entraîné la résurgence du coût de la vie dégradant les conditions économiques et financières à travers le monde. Des politiques économiques accommodantes et restrictives ont généralement marqué l'an 2023 mais bon nombre de juridictions et des autorités de surveillance bancaire ont pris des mesures prudentielles adéquates pour contenir telles vulnérabilités.

La Banque de la République du Burundi a continué à préserver la stabilité financière du Burundi sur base du renforcement de son dispositif institutionnel et réglementaire, et de son cadre prudentiel émanant du Comité de Bâle sur le Contrôle Bancaire (CBCB).

En marge de cette neuvième édition du Rapport sur la Stabilité Financière au Burundi portant sur l'an 2023, les vulnérabilités liées aux conditions économiques et financières burundaises à fin 2023 ont été identifiées. En effet, les résultats d'analyses de Micro-stress tests et de Macro-stress tests ont également fait l'objet dudit rapport pour évaluer la résilience du système financier national. Les conclusions de ce rapport montrent que le système financier burundais n'a pas été épargné des effets des déséquilibres macroéconomiques et financiers, mais qu'il a maintenu sa résilience en 2023. La Banque de la République du Burundi compte, de ce fait, continuer à soutenir la stabilité du système financier burundais en mettant en œuvre des politiques macroprudentielles consistant en des mesures de prévention des risques systémiques et de la gestion des crises financières.

Edouard Normand BIGENDAKO

Gouverneur

RESUME

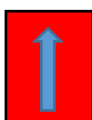
L'économie mondiale a fait face aux conséquences de la pandémie du covid-19, des crises géopolitiques et géoéconomiques ayant entraîné la persistance des déséquilibres macroéconomiques et des ruptures dans les chaînes d'approvisionnements mondiaux en 2023. En plus, le ralentissement de la demande extérieure et le resserrement des politiques nationales pour juguler l'inflation ont généralement freiné la croissance économique en Afrique Subsaharienne. Pour contenir telles vulnérabilités financières affectant les systèmes financiers nationaux, les politiques macroprudentielles ont été adoptées et les risques à court terme pour la stabilité financière ont été atténués.

Dans la Communauté Est Africaine (CEA), l'activité économique a légèrement augmenté malgré la pénurie de financement, coûts d'emprunts élevés, et les effets de la guerre entre l'Ukraine et la Russie. Cependant, les banques de la région se sont montrées bien résilientes aux risques en liaison avec le niveau des fonds propres et de la liquidité adéquate.

Au Burundi, la conjoncture économique et financière en 2023 fait principalement face aux taux d'intérêts élevés, à l'augmentation du déficit budgétaire (5,8%), de l'inflation (27,1%) et à la baisse des réserves de change en mois d'importation (0,8 mois). Le système financier burundais en 2023 a toutefois fait état d'une résilience, eu égard au maintien du niveau réglementaire lié à la solvabilité (19,3%) et au non performance des créances du secteur bancaire (3,3%). Les analyses en stress tests macroprudentiels ont toutefois montré que le système financier burundais pourrait être vulnérable en cas de dégradation progressive de conjoncture économique liée au déficit budgétaire et à la hausse de l'inflation. En 2023, la Banque de la République du Burundi a mis en place des réformes visant à préserver la stabilité du système financier en révisant le capital minimum des institutions bancaires et de microfinance afin de se conformer aux réglementations prudentielles du Comité de Bâle III.

En perspectives, la Banque de la République du Burundi compte continuer à mettre en œuvre les politiques macroprudentielles et les stratégies de gestion de crises financières à travers la mise en place des filets de sécurité financière et de la numérisation des services financiers. La Banque de la République du Burundi doit aussi poursuivre sa coopération avec ses partenaires, en l'occurrence, le Fond Monétaire International qui s'est fermement engagé à soutenir les initiatives des autorités burundaises pour remédier aux vulnérabilités qui pourraient peser sur le système financier afin de promouvoir la stabilité financière et économique du Burundi.

Tableau 1 : Risques sur la stabilité financière en 2023

	Risque lié à la baisse de la rentabilité et de la solvabilité et à la hausse des prêts non performants du secteur bancaire
	Risque lié à l'augmentation du déficit extérieur courant et à la baisse des réserves de changes en mois d'importation
	Risque lié à l'augmentation de l'endettement public et du déficit budgétaire
	Risque lié à l'augmentation de la masse monétaire par rapport au PIB et du taux moyen de la facilité du prêt marginal
	Risque lié à l'inflation

Légende

	Risque systémique élevé
	Risque systémique modéré

NB: La couleur indique l'intensité du risque tandis que la flèche indique la direction de ce dernier

1

CHAPITRE 1 : ENVIRONNEMENT MACRO- ECONOMIQUE ET FINANCIER

CHAPITRE 1 : ENVIRONNEMENT MACRO-ECONOMIQUE ET FINANCIER

1.1. Environnement macro-économique et financier mondial

À la fin de l'année 2023, l'activité économique mondiale a atteint son niveau le plus bas, bien que l'inflation, tant globale que sous-jacente, ait été progressivement maîtrisée. Les conséquences de la pandémie du covid-19, la guerre entre l'Ukraine et la Russie, la croissance faible de la productivité ainsi que la fragmentation géoéconomique sont à l'origine de cette baisse de croissance économique¹. En effet, la croissance mondiale a diminué, revenant de 3,5% en 2022 à 3,3% en 2023 et demeurant nettement en dessous de la moyenne historique.

Dans les pays avancés, la croissance a légèrement ralenti pour s'établir à 1,5% en 2023 contre 2,6% en 2022. Ceci a résulté d'une croissance plus forte qu'attendue aux États-Unis, partiellement contrebalancée par une croissance plus faible qu'anticipée dans la zone euro. Aux États-Unis, l'activité économique a connu une reprise avec un taux de croissance du PIB de 2,5% en 2023 contre 1,9% en 2022. Ceci s'explique par le fait que l'investissement des entreprises a augmenté au deuxième trimestre de l'année 2023 et que la croissance de la consommation a bien résisté, ce qui reflète la persistance de la pénurie de main-d'œuvre. De cela, s'ajoute que l'orientation budgétaire des administrations publiques a été expansionniste en 2023.

Dans la zone euro, la croissance a décéléré à 0,5% en 2023 contre 3,4% en 2022, suite aux effets de l'accélération du relèvement des taux par la Banque Centrale Européenne et de l'érosion des revenus réels. Cette décélération de la croissance a été tirée par celle de l'Allemagne qui s'est établie à -0,5% en 2023 contre 1,8% en 2022.

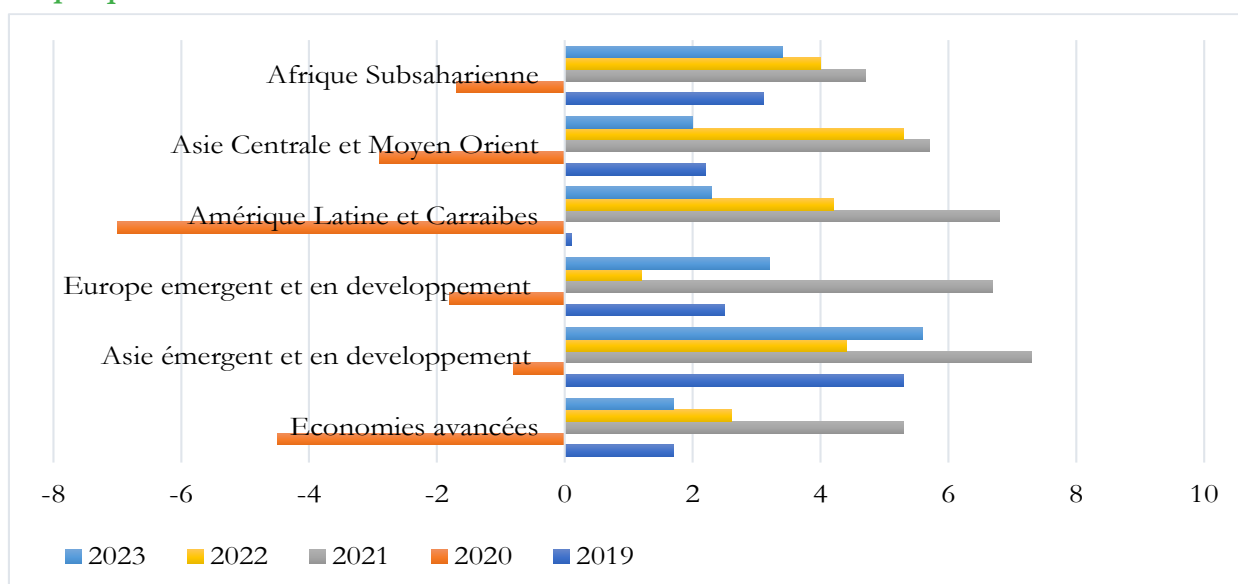
La croissance des pays en développement et des pays émergents d'Asie est passée de 4,4 % en 2022 à 5,7% en 2023. Cette évolution est principalement attribuable à la croissance de l'économie de la Chine qui s'est établie à 5,2 % en 2023 contre 3,0% en 2022 suite aux effets différés d'une croissance plus forte que prévu en 2023 et à l'augmentation des dépenses publiques consacrées au renforcement des capacités de lutte contre les catastrophes naturelles. La croissance dans les pays émergents et les pays en développement d'Europe s'est accélérée, s'élevant à 3,2 % en 2023 contre 1,2% en 2022 où cette amélioration reste imputable à l'économie Russe (3,6% en 2023 contre -1,2 %) et Ukrainienne (5,0 % en 2023 contre -29,1% en 2022), en liaison avec l'augmentation de la demande intérieure plus forte que prévue. ,

Au Moyen-Orient et en Asie Centrale, la croissance a baissé de 5,4% en 2022 à 2,0% en 2023 s'expliquant principalement par le ralentissement plus marqué que prévu de la croissance économique en Arabie Saoudite, qui est revenue de 7,5% en 2022 à -0,8% en 2023. Cette dégradation de la croissance saoudienne s'est expliquée par la baisse de la production du pétrole.

Les pays de la région d'Afrique subsaharienne ont connu une baisse de la croissance économique en 2023, qui s'est établie 3,4 contre 4,0% en 2022, en raison du ralentissement de trois des plus grandes économies à savoir le Nigéria (2,9 contre 3,3%), l'Afrique du Sud (0,7 contre 1,9%) et l'Angola (0,5 contre 3,0%), en raison principalement du resserrement de la politique monétaire et de la crise énergétique.

¹ Perspectives Economiques Mondiales, juillet 2024

Graphique 1 : Croissance mondiale



Source: Données tirées des Perspectives économiques mondiales du FMI, juillet 2024

L'inflation mondiale a reculé en 2023, revenant de 8,7% en 2022 à 6,8%, grâce à la baisse des cours internationaux des produits de base, notamment des prix énergétiques. Aux États-Unis, l'inflation a baissé de 3,9 points de pourcentage, passant de 8,0% en 2022 à 4,1% en 2023. La zone euro a également connu en 2023 une baisse de l'inflation en glissement annuel, revenant de 8,4% en 2022 à 5,4% en 2023, soit une baisse de 3,0 points de pourcentage. En Chine, l'inflation est passée de 2,0% en 2022 à 0,2% en 2023. En Afrique subsaharienne, l'inflation globale en 2023 s'est élevée à 16,2 contre 14,5% en 2022 et dépasse les 10% dans les 14 pays².

En termes des finances publiques, d'importants déficits budgétaires continuent d'accroître les niveaux de la dette publique au moment où les coûts du service de la dette s'élèvent, constituant ainsi les vulnérabilités financières, suite à la volatilité du taux de change pour les dettes libellées en devises dans de nombreux pays émergents et en développement³.

A cet effet, environ 80 % des pays d'Afrique Subsaharienne avaient des réserves inférieures à cinq mois d'importation⁴ à la fin de 2023, déclinant en moyenne régionale à 4,0 contre 4,6 mois d'importations en 2022. Les ratios de la dette⁵ ont connu une forte augmentation depuis la pandémie de Covid-19 et demeurent élevés à la période post-pandémique. Suite au cumul des dettes publiques et privés, les autorités monétaires au monde ont fait recours aux outils de surveillance prudentielle, en l'occurrence, les stress tests, pour s'assurer de la résilience des institutions financières bancaires et non bancaires et du resserrement des crédits du secteur immobilier et résidentiel.

En 2023, la stabilité du système financier a été affectée par les effets de la pandémie de COVID-19 et de la guerre entre l'Ukraine et la Russie, rappelant la crise financière de 2008⁶ par la faillite de Lehman Brothers Bank. Bien plus, la mise en œuvre de politiques monétaires restrictives à travers la hausse des taux d'intérêt

2 Angola, Burundi, RDC, Ethiopie, Gambie, Ghana, Malawi, Nigéria, Rwanda, Sao-Tomé –et-Principe, Sierra Leone, Soudan du Sud, Zambie et Zimbabwe

3 Perspectives économiques mondiales, Avril 2024

4 Perspectives économiques régionales : Afrique Subsaharienne, Avril 2024

5 Moniteurs des Finances Publiques, Avril 2024

6 Perspectives et performances économiques de l'Afrique, Janvier 2024

pour juguler l'inflation a causé la faillite de certaines banques, notamment la Silicon Valley Bank, la Signature Bank, la First Republic Bank ainsi que le Credit Suisse Bank et toutes ont été rachetées dans le cadre de gestion de la contagion des crises financières. Dans l'ensemble, les risques pesant sur la stabilité financière mondiale⁷ à court terme se sont donc atténués, les banques ont été globalement résilientes pour absorber les risques y relatifs, principalement la concentration de créances. Au sein du système bancaire, les ratios de viabilité de l'endettement des ménages se sont situés à des niveaux modérés dans le monde entier.

1.2. Environnement macro-économique et financier régional

La conjoncture macro-économique et financière de la Communauté Est Africaine (CEA) a été résiliente face à la pénurie de financement, coûts d'emprunts élevés et aux effets des tensions géopolitiques mondiales. La croissance de la région de la CEA, hors Sud-Soudan et RDC, a légèrement augmenté, se situant à 5,3% en 2023 contre 5,2% en 2022. Bien plus, le secteur bancaire de la CEA a été résilient aux chocs internes et externes grâce à une croissance de la rentabilité, de la liquidité et des réserves de fonds propres. Cependant, les perspectives économiques de la région de CEA demeurent confrontées à plusieurs risques liés notamment au ralentissement économique mondial, à la hausse des prix des matières premières et de l'énergie, aux tensions géopolitiques, au durcissement des conditions financières mondiales et à la dépréciation des monnaies.

⁷ Rapport sur la Stabilité Financière dans le monde, Avril 2024

Tableau 2 : Croissance du PIB dans les pays de la CEA (%)

	2019	2020	2021	2022	2023
Burundi*	4,5	0,3	3,2	2,2	3,3
Kenya	5,6	-0,3	7,6	4,8	5,5
Ouganda	4,9	-1,1	5,5	6,3	4,8
Rwanda	10,1	-3,4	10,9	8,2	6,9
Tanzanie	6,3	4,5	4,8	4,7	5,0
CEA-5	6,5	0,9	6,5	5,2	5,3
Sud Soudan	0,9	-6,6	5,3	-5,2	-0,1
RDC	4,5	1,7	6,2	8,8	6,1

Source : FMI, *Perspectives économiques régionales : Afrique subsaharienne*, avril 2024

*MFBPE, *Document de cadrage macroéconomique*, Septembre 2024

L'inflation globale reste modérée dans les pays membres de la CEA et se trouve en dessous du critère de convergence macroéconomique de (8,0%). L'inflation globale de la CEA a baissé, passant de 7,0% en 2022 à 6,8% en 2023. En effet, trois des pays membres de la CEA ont respecté ce niveau réglementaire d'inflation en l'occurrence le Kenya (7,7 contre 7,6% en 2022), Ouganda (5,4 contre 6,8% en 2022) et la République-Unie de la Tanzanie (4,0 contre 4,4% en 2022). Cependant, l'inflation du Rwanda et du Burundi ont dépassé ce critère, s'établissant respectivement à 14,0 et 27,1% en 2023 contre 13,9% et 18,9% en 2022.

Tableau 3: Evolution de l'inflation au niveau de la CEA

	2019	2020	2021	2022	2023
Burundi*	-0,7	7,5	8,3	18,9	27,1
Kenya	5,2	5,3	6,1	7,6	7,7
Ouganda	2,3	2,8	2,2	7,2	5,4
Rwanda	2,4	7,7	0,8	13,9	14,0
Tanzanie	3,4	3,3	3,7	4,4	4,0
CEA-5	3,9	4,4	4,4	7,0	6,8
Sud Soudan	51,2	24,0	30,2	17,6	40,2
RDC	4,7	11,4	9,1	9,2	19,9

Source : FMI, *Perspectives économiques régionales : Afrique Subsaharienne*, avril 2024

*MFBPE, *Document de cadrage macroéconomique*, Septembre 2024

Les ratios d'endettement public sont demeurés élevés, représentant, en moyenne, 59,5% du PIB contre 56,7% du PIB en 2022, niveau supérieur au critère de convergence de 50% du PIB fixé pour la CEA, en liaison avec le tarissement de

l'aide au développement et l'accès de plus en plus restreint aux financements privés. Toutefois, la RDC (14,3%), l'Ouganda (49,9%) et la Tanzanie (46,1%) ont respecté le critère en 2023.

Tableau 4 : Dette Publique dans les pays de la CEA (% du PIB)

Critères	Dette publique totale (≤50 % du PIB)						Dette publique extérieure						Dette publique intérieure					
Pays	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Burundi*	46,6	52,5	57,3	56,7	57,9	54,3	13,8	15,3	15,4	16,8	14,5	15,9	32,8	37,3	41,9	39,9	43,47	38,40
Kenya	60,2	62,1	68,7	68,1	67,9	73,3	30,5	31,8	34,7	33,3	31,9	33,9	29,7	29,5	34,0	34,8	36	39,40
Ouganda	34,9	37,6	46,4	51,6	49,9	49,9	23,3	25,5	31,3	32,9	26,9	26,5	12,0	13,4	15,1	18,7	23,9	23,40
Rwanda	45,0	51,0	61,0	68,6	61,1	62,1	40,2	43,2	53,9	55,8	51,5	51,0	-6,0	-6,5	7,1	12,8	12,9	11,10
Tanzanie	38,6	39,0	40,5	40,8	44,9	46,3	28,9	28,1	28,9	28,5	27,4	29,4	9,8	10,7	11,6	12,3	14,2	16,90
Sud soudan	46,3	28,1	37,2	58,2	39,9	54,1	0,1	50,0	49,9	50,1	42,8	51,0	46,2	27,8	36,8	58,2	39,6	3,10
DRC	15,3	15,5	16,7	16,3	14,3	14,3	12,9	13,4	13,4	14,8	14,9	16,6	2,4	2,1	3,3	1,5	1,2	-2,30
CAE-5	48,4	48,9	55,7	57,1	56,7	59,5	29,0	29,4	32,2	32,7	30,4	31,7	19,1	19,5	14,2	24,4	26,3	27,80

Source : * BRB, Rapport sur la Politique Monétaire, décembre 2023

FMI, Perspectives économiques régionales : Afrique Subsaharienne, avril 2024

Les réserves de change en mois d'importations ont baissé, revenant de 3,9 mois en 2022 à 3,6 mois d'importation en 2023 contre une norme régionale de 4,5 mois, suite aux effets de la dépréciation des monnaies nationales et de la persistance du déficit extérieur courant (-5,7 contre -6,4% du PIB). Sur les deux dernières années, aucun pays de la CEA n'est parvenu à respecter cette norme des critères de convergence macroéconomique.

Tableau 5 : Evolution des réserves de change au sein de la CEA (Mois d'importations)

	2019	2020	2021	2022	2023
Burundi*	1,5	1,1	3,2	1,8	0,8
Kenya	6,1	4,6	4,7	4,4	3,7
Ouganda	4,0	4,3	4,7	3,1	3,0
Rwanda	4,8	5,3	4,6	3,6	3,8
Tanzanie	5,9	5,3	4,0	3,7	3,9
CEA-5	5,4	4,7	4,4	3,9	3,6
Sud Soudan	0,3	0,1	1,0	0,9	0,8
RDC	0,7	0,4	1,1	1,7	2,0

Source : FMI, Perspectives économiques Régionales, Afrique Subsaharienne, Avril 2024

* BRB

Le ratio du déficit budgétaire de la CEA a légèrement baissé quoique son niveau demeure au-dessus de la norme minimale de 3% exigée par les critères de convergence macroéconomique. Il s'est établi à 4,7% contre 5,6% du PIB en 2022, à la suite de la hausse des dépenses de subventions, de transferts et d'investissement plus élevés que les recettes, à la hausse des besoins de financement et du tarissement des sources de financement.

Tableau 6 : Déficit budgétaire dans les pays de la CEA (% du PIB)

	2019	2020	2021	2022	2023
Burundi*	4,3	6,1	2,8	5,0	5,8
Kenya	5,2	8,1	7,2	6,1	5,3
Ouganda	4,8	7,8	7,5	6,3	5,0
Rwanda	5,1	9,5	7,0	5,7	5,5
Tanzanie	2,0	2,6	3,5	3,9	3,5
CEA-5	2,0	6,5	6,2	5,6	4,7
RDC	2,0	3,2	1,8	0,5	2,2
Sud-Soudan	0,1	5,5	9,3	-4,2	-8,0

Source : FMI, Perspectives économiques Régionales, Afrique Subsaharienne, Avril 2024

*BRB

Le système financier de la CEA est demeuré solide face aux effets liés à la crise de la pandémie du covid-19 et à la guerre entre l'Ukraine et la Russie. Le secteur bancaire de la CEA maintient sa résistance face aux risques de crédits et de taux d'intérêt, grâce à des réserves de fonds propres et de liquidités adéquates constituées au fil du temps. Le portefeuille crédit du secteur bancaire de la CEA reste soumis aux tensions sur les revenus des ménages et entreprises en raison de la persistance de l'inflation élevée. A cet effet, le taux de prêts non performants a connu une augmentation en raison de l'augmentation des taux d'intérêt entraînée par le resserrement de la politique monétaire dans tous les Etats membres de la CEA. Le portefeuille crédit est concentré dans les secteurs des ménages, l'industrie, le commerce et l'immobilier. Les niveaux élevés de prêts non performants se sont observés dans ces secteurs, à la suite d'un contexte commercial difficile et des prix élevés des matières premières. Un choc dans l'un de ces secteurs pourrait entraîner des effets néfastes sur la stabilité du secteur bancaire régional.

Toutefois, le taux des prêts non performants enregistré par les institutions financières dans la CEA en 2023 est en baisse pour certains pays (Ouganda, Tanzanie et Sud Soudan), ce qui contribue à la solidité de leurs systèmes financiers.

Tableau 7 : Evolution du taux de prêts non performants au niveau de la CEA

	2019	2020	2021	2022	2023
Burundi	5,7	5,3	3,4	2,7	3,3
Kenya	10,0	14,1	13,1	13,3	14,8
Ouganda	3,8	5,3	5,3	5,8	4,6
Rwanda	4,9	4,5	4,6	3,1	4,1
Tanzanie	9,8	9,4	8,4	7,3	4,4
Sud Soudan	2,1	3,1	3,1	1,7	1,2

Source : Tableau de bord d'évaluation des risques des pays de la CEA, juin 2024

1.3. Environnement macro-économique et financier du Burundi

La conjoncture économique et financière du Burundi a fait face à certaines vulnérabilités d'origine interne et externe, et susceptibles de se constituer en risques systémiques affectant la stabilité financière du Burundi. En effet, cette conjoncture a subi des chocs relatifs à l'inflation, aux finances publiques, au marché monétaire, aux comptes extérieurs et réserves de change.

1.3.1. Croissance économique et Inflation

En 2023, la croissance économique s'est accélérée pour atteindre 3,3 % contre 2,2 % en 2022. En effet, cette croissance de l'activité économique est soutenue par l'amélioration de l'activité dans les secteurs primaire (0,8% contre -2,3%) et secondaire (3,3% contre 2,8%). Les sources de croissance du secteur primaire sont surtout liées à la croissance de la production issue de l'agriculture vivrière (0,9% contre -5,2%), du thé (4,5% contre -1,0%) et de l'élevage (5,9% contre -50,9%). La croissance du secteur secondaire s'est expliquée principalement par les gains de l'extraction des minerais (1,4% contre -3,5%), d'électricité, gaz et eau (4,0% contre -4,1%), et de la construction (8,1% contre 0,8%). Le secteur tertiaire fait état d'une croissance stable à 4,2% ces deux années.

En moyenne annuelle, l'inflation globale a augmenté pour atteindre 27,1% en 2023 comparé à 18,9% en 2022. Le plafond de la CEA étant de 8%. En effet, elle est demeurée élevée en 2023, atteignant un pic de 32,6% en avril. Cette hausse de l'inflation est liée à la hausse des prix des denrées alimentaires (37,1% contre 24,7%) et non alimentaires (14,7% contre 11,5%).

De plus, l'inflation du secteur de l'énergie, du carburant et d'autres combustibles au Burundi a

largement monté pour atteindre 34,0% en 2023 contre 12,2% en 2022.

Tableau 8 : Taux d'inflation par composantes

	2019	2020	2021	2022	2023
Alimentaire	-2,9	12,6	10,4	24,7	37,1
-Pains et céréales	0,5	11,3	3,6	36,5	32,5
-Viande	4,4	17,1	10,1	20,9	10,1
- Poisson	4,3	4,9	4,6	33,6	16,0
- Lait,fromage et œufs	5,0	5,6	10,9	11,9	14,5
- Huiles et graisses	2,5	1,0	28,9	33,0	23,2
- Fruits	-1,7	5,3	25,3	13,8	22,9
- Légumes	-6,7	17,4	12,2	19,4	52,8
- Sucre,confitures,miel,chocolat et confiserie	0,1	5,3	-2,9	11,4	5,4
- Produits alimentaires non définis ailleurs	4,2	9,3	1,2	5,1	7,2
Non alimentaire	1,8	2,6	6,3	11,5	14,7
- Boissons alcoolisées et Tabac	-0,9	1,8	4,5	7,6	17,3
- Articles d'habillement et articles chaussants	3,2	4,8	5,5	11,5	13,7
- Logement,eau,électricité, gaz et autres combustibles	2,5	5,1	7,8	9,9	16,4
- Ameublement,équipement ménager et entretien courant de la maison	2,8	3,0	5,5	20,2	15,5
- Santé	3,5	2,4	28,8	12,9	5,5
- Transport	0,8	-1,2	1,6	21,1	13,8
- Communications	0,4	-0,3	2,1	10,9	4,0
- Loisirs et culture	6,9	6,4	1,0	12,8	22,6
- Enseignement, éducation	2,2	1,7	5,0	1,9	8,2
- Hôtellerie,café et restauration	-0,4	1,7	3,8	9,8	20,9
- Autres biens et services	2,2	3,1	3,3	8,1	9,9
Globale	-0,8	7,5	8,3	18,9	27,1

Source : Calculs établis à partir des données de l'INSBU

L'inflation a eu des effets sur la qualité du portefeuille crédit et sur l'érosion du capital, en l'occurrence la hausse des coûts d'emprunts et des créances non performantes. Pour les contenir, les autorités de supervision et de surveillance bancaire ont revu à la hausse le capital minimum pour assurer la solidité financière.

1.3.2. Situation monétaire et financière

Dans le cadre du resserrement de la politique monétaire, la Banque a fixé à 10%, le taux minimum de refinancement par appel d'offres. En conséquence, le taux de la facilité de prêt marginal obtenu par majoration du taux de refinancement de 2 points de pourcentage a été porté à 12% en 2023 contre 5,0% en 2022. La Banque a également revu à hausse le coefficient des réserves obligatoires de 3% à 5% ainsi que la limite d'échéances, se fixant à 15 jours contre

30 jours. Le niveau de réserves des banques à fin décembre 2023 était prévu à 478,3 Mrds contre 371,8 Mrds de BIF à fin décembre 2022. Cependant, sans les interventions de la Banque, le niveau de la liquidité bancaire s'établirait à -265 501 MBIF contre -163 764 MBIF.

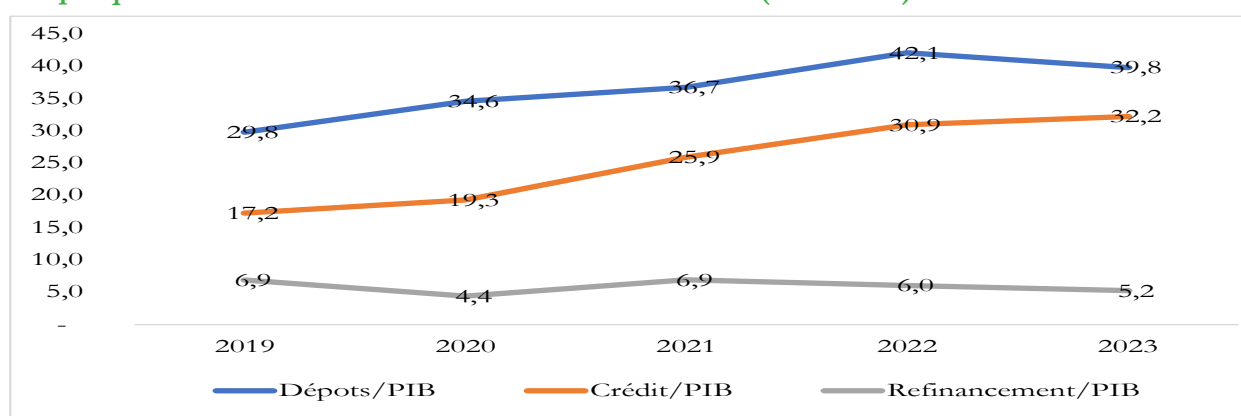
Dans le cadre du refinancement spécial des secteurs porteurs de croissance en 2023, le montant de refinancement de la BRB au secteur bancaire s'est établi à 605,4 Mrds à fin 2023 contre 557,3 Mrds de BIF à fin 2022, soit une augmentation de 8,6% contre 5,0% en 2022. La part du refinancement spécial dans le PIB de l'année 2023 a par contre légèrement baissé, revenant de 6,0% à 5,2% en 2023.

La masse monétaire a augmenté de 16,1% en 2023 contre 37,2% en 2022, suite à la hausse de ses composantes à savoir la circulation fiduciaire hors banque (12,3% contre 18,0%),

les dépôts à vue en BIF (10,6% contre 53,3%), les dépôts à terme et d'épargne (13,5% contre 25,2%), et les dépôts en devises des résidents (97,2% contre 17,9%). L'augmentation de dépôts en devises est en liaison avec la hausse des dépôts des particuliers (ménages) de 158,0% contre 6,4% en 2022, à la suite de la levée de la mesure de règlement en monnaie locale des fonds reçus des transferts instantanés internationaux depuis octobre 2022.

Au niveau des contreparties de la masse monétaire, le crédit intérieur s'est accru de 24,2% contre 38,0% dont les créances nettes sur l'Etat (17,2% contre 31,2%) et les créances sur l'économie (29,4% contre 43,6%). En 2023, l'augmentation du crédit à l'économie (29,4%) qui a atteint 4413,3 Mrds contre 3 411,5 Mrds de BIF en 2022, est en liaison avec les crédits octroyés en 2023 par les Etablissements de crédit. Le ratio des crédits au PIB a augmenté pour atteindre 32,2% du PIB en 2023 contre 30,9% du PIB en 2022.

Graphique 2 : Evolution du financement de l'économie (% du PIB)



Source : BRB

L'endettement des entreprises privées et des ménages demeure considérable dans le financement de l'économie du Burundi en 2023. L'endettement des ménages a baissé de 1,0 point de pourcentage, s'établissant à 18,0% du PIB en 2023 contre 19,0% du PIB en 2022. En outre, l'endettement des entreprises privées

en pourcentage du PIB a augmenté de 1,7 point de pourcentage en 2023, s'établissant à 20,2% contre 18,5% en 2022 tandis que l'endettement des entreprises publiques a connu une légère diminution de 0,1 point de pourcentage atteignant 0,2% en 2023 contre 0,3% en 2022.

Tableau 9 : Dettes des ménages et des entreprises (% du PIB)

Année	Crédits des ménages en % du PIB	Crédits des entreprises Privées en % du PIB	Crédits des entreprises publiques en % du PIB
2019	13,8	6,9	0,7
2020	15,5	7,8	0,3
2021	18,2	12,7	0,3
2022	19,0	18,5	0,3
2023	18,0	20,2	0,2

Source : BRB

La position nette des entreprises privées est débitrice en 2023. L'endettement net des entreprises privées a été positif, s'établissant à 571,6 Mrds de BIF en 2023 contrairement à leurs positions créditrices de 2022 (-57,6 Mrds de BIF). Par contre, grâce à l'augmentation de 52,3% des dépôts des entreprises publiques en 2023, la position nette de ces entreprises publiques est restée créditrice en 2023, s'établissant à -163,5

Mrds de BIF contre -99,6Mrds de BIF en 2022 à la suite des dépôts supérieurs aux crédits.

En outre, l'endettement net des ménages a baissé, s'établissant à -208,5 Mrds BIF en 2023 contre 118,5 Mrds de BIF en 2022. La position nette des ménages a été donc créditrice en 2023 par rapport à leurs positions débitrices de 2022 qui étaient liées aux crédits un peu supérieurs aux dépôts.

Tableau 10 : Endettement net des ménages et des entreprises (MBIF)

Année	2019	2020	2021	2022	2023
Dépôts des ménages	808 259,7	1 044 697,6	1 298 250,6	1 628 456,7	2 286 300,2
Crédits des ménages	855 794,2	1 053 197,5	1 417 033,5	1 746 501,6	2 077 772,7
Endettement net des ménages	47 534,5	8 499,9	118 782,9	118 044,9	-208 527,5
Dépôts des entreprises Privées	776 816,1	979 386,1	1 170 596,1	1 767 206,3	1 767 134,5
Crédits des entreprises privées	426 311,3	527 476,0	978 261,8	1 709 595,6	2 338 756,4
Endettement net des entreprises privées	-350 504,8	-451 910,1	-192 334,3	-57 610,7	571 621,9
Dépôts des entreprises publiques	38 282,6	37 861,2	61 062,2	123 201,5	187 629,1
Crédits des entreprises publiques	42 077,7	22 344,7	25 020,4	23 617,4	24 082,1
Endettement net des entreprises publiques	3 795,1	-15 516,5	-36 041,8	-99 584,1	-163 547,0

Source : BRB

Pour réduire les effets de la masse monétaire, la Banque a procédé au resserrement du marché monétaire (des taux d'intérêts) et de crédit, et au politique de démonétisation en juin 2023 pour lutter contre la thésaurisation en remplaçant les billets de grosses coupures de 5 000 et 10 000 BIF.

1.3.3. Finances publiques

Le solde budgétaire à fin 2023 est demeuré déficitaire, à hauteur de 672 840,1 MBIF contre 457 193,1 MBIF à fin 2022, soit une hausse de 32,1%. Le ratio du déficit budgétaire par rapport au PIB est passé de 5,0% en 2022 à 5,8% en 2023, dépassant la norme de la CEA de 5%. Les recettes totales à fin décembre 2023

ont augmenté de 24,3% tandis que le total des dépenses a augmenté, atteignant 29,0% à la suite de l'augmentation plus marquée des dépenses en capital (64,1%). Ce déficit reste financé en grande partie par l'endettement intérieur (74,9%), principalement auprès du secteur bancaire. Toutefois, le financement net intérieur a baissé de 17,5%, s'établissant à 503 929,3 MBIF 2023 contre 610 941,5 MBIF en 2022.

La dette publique totale s'est accrue de 17,5% à fin décembre 2023, atteignant 6 275,4 contre 5 340,4 Mrds de BIF à fin décembre 2022. Cet accroissement a porté sur la dette intérieure (4 442,2 Mrds en 2023 contre 4 005,3 Mrds), soit 10,9%, et sur la dette extérieure qui a atteint 1 833,2 contre 1 335,1 Mrds de BIF en

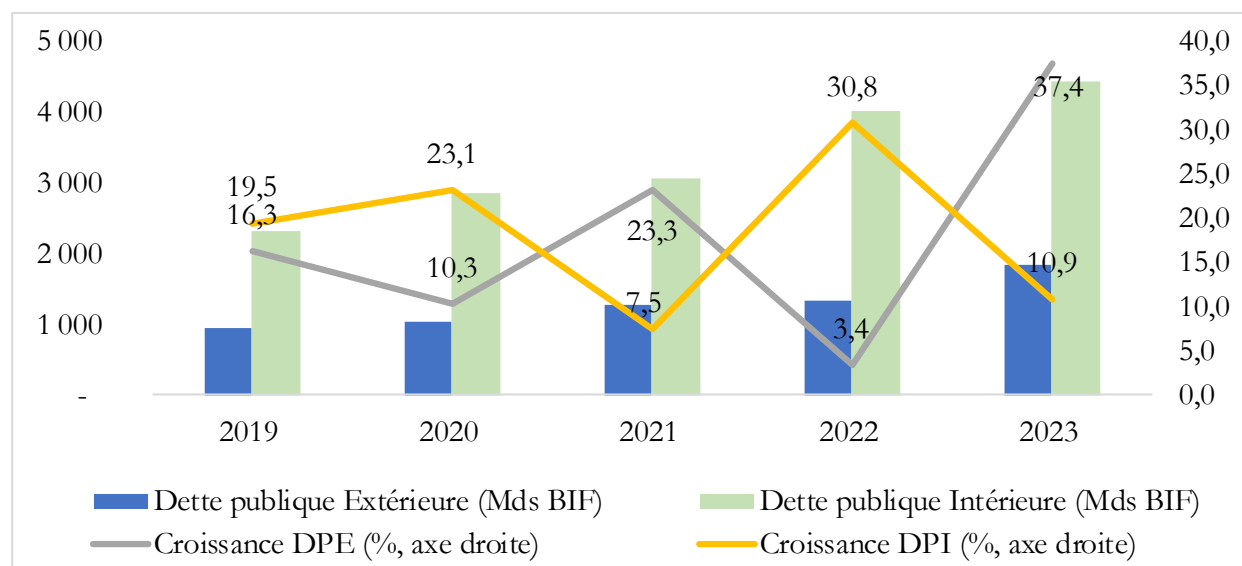
2022, soit 37,4%. La part de la dette publique intérieure dans la dette publique totale est restée élevée, représentant 70,8% en 2023 contre 75% en 2022.

La dette publique extérieure a augmenté, atteignant 29,2% de la dette publique totale en 2023 contre 25,0% en 2022.

Elle s'est accrue de 37,4% en 2023, passant de 1.341 en 2022 à 1.833,1 Mrds BIF en 2023. L'augmentation de la dette extérieure du

Burundi est en liaison avec celle des tirages sur emprunts extérieurs (61 855,6 MBIF) et de plus-values de réévaluation (505 433,1 MBIF) dues à la dépréciation du taux de change officielle du Franc Burundi par rapport au Dollar américain à hauteur de 38,41%. La dette publique totale en pourcentage du PIB a, par conséquent, baissé jusqu'à 54,3% contre 57,9% du PIB en 2022. La limite maximale exigée dans les critères de convergence macroéconomiques de la CEA étant de 50%.

Graphique 3 : Evolution de la dette publique du Burundi



Source : MFBPE, BRB, données sur la dette publique

Dans l'objet du programme des réformes monétaires et financières à la Banque en 2023, le Burundi a bénéficié d'un décaissement de 46,2 millions de DTS (soit 62,6 millions de dollars environ) dans le cadre d'un accord de 38 mois au titre de la facilité élargie de crédit (FEC) du programme FMI. Le Burundi s'est donc engagé pour un assainissement budgétaire axé sur les recettes et pour une politique d'emprunt prudente. Ce faisant, il vise la restauration de la viabilité de la dette et la mise en œuvre du projet de numérisation des services financiers.

1.3.4. Comptes extérieurs et réserves de change

La balance des opérations courantes en 2023 présente encore un déficit de 1 614,1 Mrds comparé à 1 265,3 Mrds de BIF de l'année 2022. Le déficit courant est très élevé en 2023 par rapport à l'année précédente, représentant 13,9% du PIB en 2023. Ce déficit est en liaison avec le déficit de la balance commerciale qui s'est élevée à 2 523,2 contre 2 141,3 Mrds de BIF en 2022, principalement le compte des biens (2.081,4 contre 1 680,4 Mrds de BIF) et des services (633,5 contre 529,4 Mrds de BIF).

En effet, la détérioration du déficit de la balance commerciale est causée par une augmentation des importations (3 076,4 contre 2 564,2 Mrds de BIF) supérieures aux exportations (553,2 contre 422,9 Mrds de BIF). Le taux de couverture commerciale s'est légèrement amélioré, s'établissant à 18,0 % contre 16,5 % à fin décembre 2022.

Les importations cumulées de l'an 2023 ont progressé tant en valeur (+16,0%) qu'en volume (+1,0%) par rapport à la même période de 2022. Les importations du Burundi proviennent principalement de la région Asie (54,2 contre 58,0% en 2022), d'Afrique (30,0 contre 26,7%) et d'Europe (14,4 contre 12,7%). Cette hausse des importations en 2023 porte en grande partie sur les biens à hauteur de 20,0%, atteignant 3 076,4 contre 2 564,2 Mrds de BIF, en liaison avec la hausse des importations des biens d'équipement (42,2%), des biens de consommation (18,3%) et de production (14,1%). Pour assurer la stabilité économique et financière face au déficit extérieur courant, le refinancement de l'importation des produits stratégiques (carburant, produits pharmaceutiques, etc.) a continué en 2023. Les interventions de la BRB au secteur bancaire s'étant établies à USD 201,3 contre USD 449,8 millions sur le marché de change.

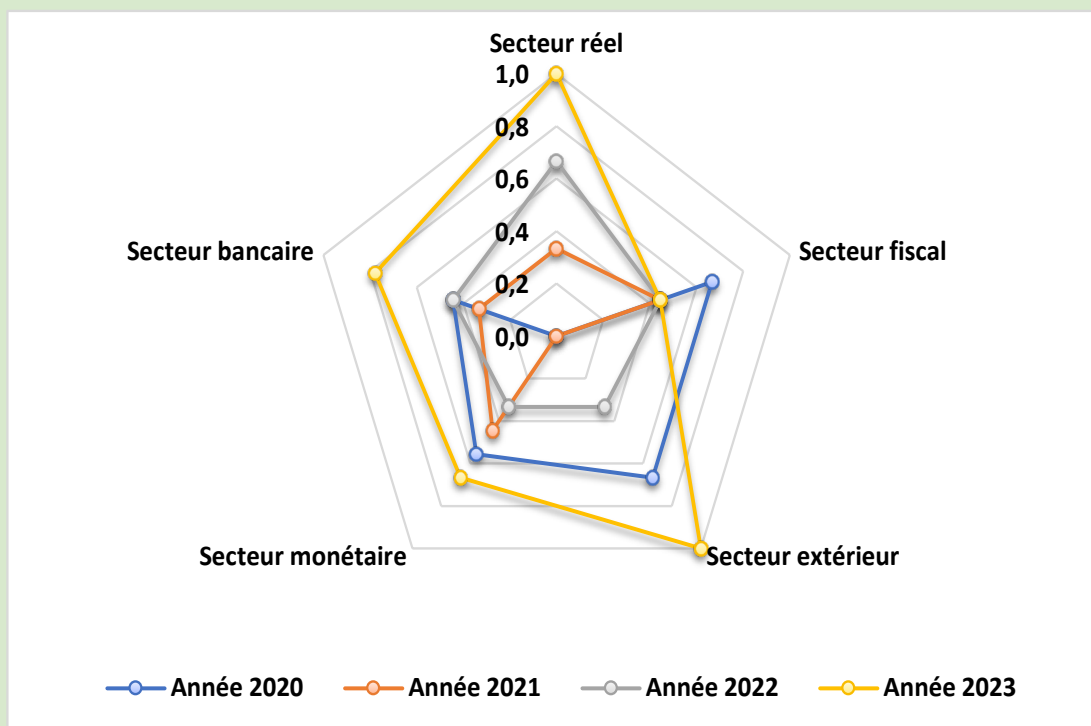
Les réserves officielles de change de la Banque ont largement baissé de 46,1%, atteignant USD 95,0 millions à fin 2023 contre USD 176,2 millions à fin 2022. Les réserves officielles de change en mois d'importations se sont fixées à 0,8 mois à fin 2023 contre 1,8 mois à fin 2022, la norme établie comme critère de convergence au sein de la CEA étant de 4,5 mois d'importation.

En outre, le Franc Burundi s'est déprécié de 38,41% par rapport au Dollar américain en 2023, ce qui renchérit les importations du Burundi. Le taux de change a donc passé de 2 063,45 BIF à fin décembre 2022 à 2.856,11 BIF pour une unité de Dollar américain à fin décembre 2023 dans le cadre d'unification des taux depuis mai 2023. Pour faire face à la baisse des réserves de changes, la Banque a poursuivi les réformes entreprises au marché de changé consistant en l'opérationnalisation du Marché Interbancaire des Devises (MID) et la politique de transferts aux banques commerciales la gestion des comptes en Devises des Organisations Non Gouvernementales (ONG) et d'autres entités privées. Les dépôts en devises des résidents ont augmenté (97,2%) dans le secteur bancaire.

Encadré : Conjoncture économique et financière du Burundi en 2023

La conjoncture macroéconomique et financière du Burundi a subi des chocs liés à l'inflation, à la diminution des réserves en mois d'importation ainsi qu'à l'augmentation du déficit budgétaire. Toutefois, la croissance de l'économie burundaise a augmenté et le secteur bancaire du Burundi est demeuré résilient, eu égard aux normes réglementaires de la solidité bancaire burundaise. A cet effet, les autorités de surveillance prudentielle au Burundi ont continué de mettre en place des politiques prudentielles adéquates et de gestion de crises financières à savoir le Fonds de Garanti de Dépôts et de Résolution (FGDR) et le relèvement du capital minimum du secteur bancaire et de microfinance en se conformant aux réglementations prudentielles du comité de Bâle III.

Graphique 4 : Synthèse de la situation macro-économique et financière du Burundi



Source : BRB

2

CHAPITRE 2 : EVOLUTION DU SYSTEME FINANCIER

CHAPITRE 2 : EVOLUTION DU SYSTEME FINANCIER

La stabilité financière se manifeste par la stabilité du système financier. Au niveau national, ce dernier étant essentiellement bancaire, sa stabilité suppose sa résilience à d'éventuelles vulnérabilités simulées tant endogènes qu'exogènes.

A fin 2023, le système financier en général était conforme à la réglementation en vigueur, solide et résistant à des menaces identifiées comme étant susceptibles de se produire. Ainsi, la conformité à la réglementation a été évaluée du point de vue de la solvabilité, de la qualité des actifs et de la liquidité. La viabilité a été évaluée du point de vue de la maîtrise des coûts et de la rentabilité. La résilience a été évaluée par rapport aux risques identifiés comme étant des menaces à la stabilité financière.

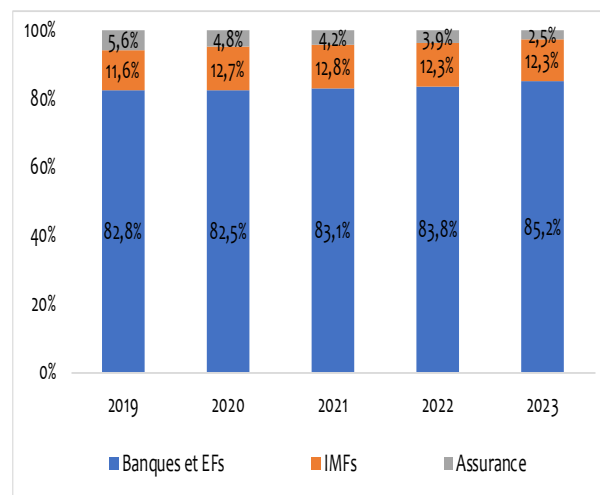
2.1. Structure du système financier

A fin 2023, le système financier du Burundi est composé de quatre types d'institutions financières à savoir les Etablissements de crédit (secteur bancaire), les Institutions de Microfinance, les compagnies d'assurance ainsi que les Etablissements de paiement.

A fin 2023, le secteur bancaire est constitué de 15 Etablissements de crédit dont 14 banques et 1 Etablissement financier. Le secteur de la Microfinance burundais comptait 46 coopératives d'épargne et de crédit et 29 Entreprises de microfinance, auxquelles s'ajoutent 84 groupements financiers communautaires. Dans le cadre de faciliter l'accès aux produits et services financiers, les Coopératives d'épargne et Entreprises de microfinance ont augmenté le nombre de points de service (sièges, agences et guichets) autorisés par la BRB, s'établissant à 447 en 2023 contre 402 en 2022.

A fin 2023, l'actif du secteur bancaire est le plus prépondérant du secteur financier national avec 85,2% du total actif tandis que le secteur de la microfinance et celui de l'assurance occupent respectivement 12,3% et 2,5%.

Graphique 5 : Evolution de la structure du système financier selon les actifs



Source : BRB

2.2. Secteur bancaire

En 2023, le secteur bancaire burundais est demeuré, en conformité avec le cadre réglementaire, solide et résilient. En effet, le secteur bancaire affiche une quasi-conformité aux normes réglementaires, une rentabilité positive, une détérioration de la qualité du portefeuille crédit et une résilience aux chocs simulés par la BRB.

2.2.1. Situation du secteur bancaire

A fin 2023, les activités du secteur bancaire sont généralement orientées dans le financement de l'Etat et de l'économie, ainsi que dans la fourniture des moyens de paiement. Les crédits à l'économie du secteur bancaire représentaient 36,9% du PIB en 2023 contre 30,9% en 2022.

A fin 2023, le secteur bancaire comptait cinq banques d'importance systémique.

2.2.1.1. Emplois du secteur bancaire

A fin 2023, le total actif du secteur bancaire a atteint 7 908,4 Mrds BIF contre 6 462,3 Mrds BIF à fin 2022, soit une augmentation de 22,4 %. Les emplois du secteur bancaire sont principalement et respectivement composés du crédit à l'économie 47,0% et du financement à l'Etat 23,3% à fin 2023 contre 44,0 % et 30,9% à fin 2022. Les Banques d'Importance Systémique ont contribué à hauteur de 67,8% dans le financement du crédit à l'économie et de 91,5 % dans le financement de l'Etat.

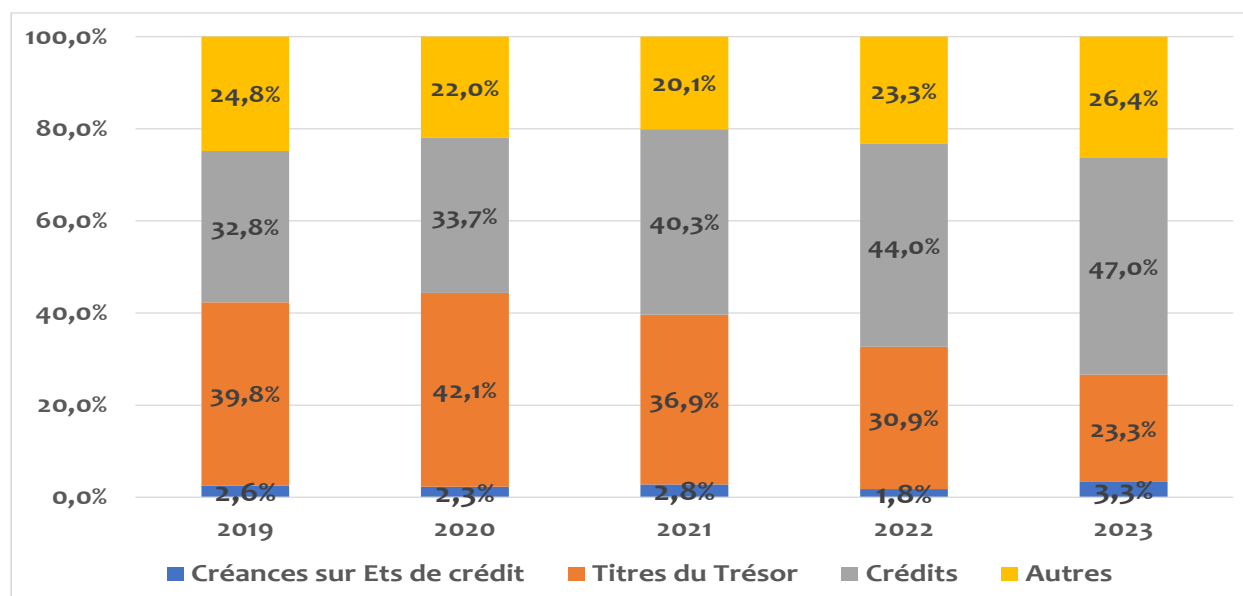
Le crédit est concentré dans les secteurs du commerce (33,6%) et de l'agriculture (13,3%). Les crédits distribués par les banques étaient

majoritairement à court terme (38,7%) à fin 2023 contre 42,4% à fin 2022 tandis que les crédits à moyen et long terme représentaient respectivement 26,8% et 34,5% en 2023 contre 23,4% et 34,2 % en 2022.

Le financement de l'Etat s'opère à travers l'achat des Titres du Trésor (Bons et Obligations du Trésor). Les bons du Trésor sont d'une durée échelonnée entre 13 semaines et 26 semaines tandis que les obligations du Trésor sont échelonnées entre 2 ans et 10 ans.

La rubrique « Autres » comprend notamment les actifs immobilisés, ainsi que les liquidités détenues en caisse et à la BRB.

Graphique 6 : Structure des emplois (en %)

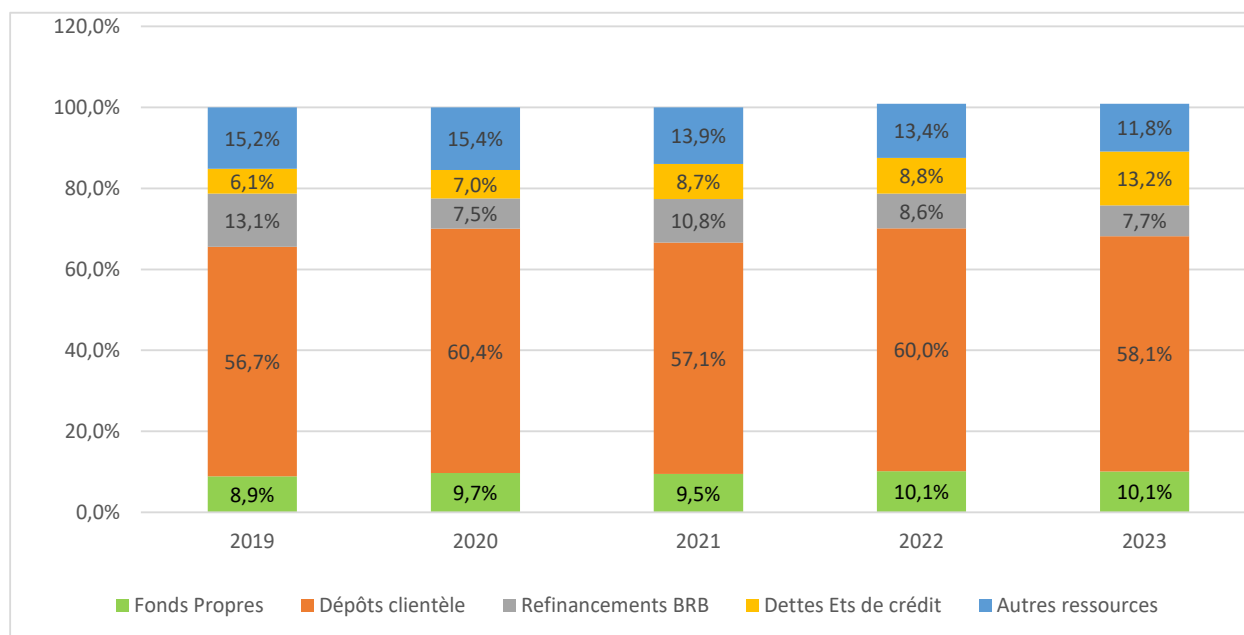


Source : BRB

2.2.1.2. Ressources du secteur bancaire

En 2023, les ressources du secteur bancaire sont principalement composées des dépôts de la clientèle (58,1% contre 60,0% en 2022), des dettes envers les établissements de crédit (13,2%

contre 8,8 % en 2022) ainsi que des Fonds propres stagnant à 9,2%. Les Banques d'Importance Systémique détiennent 67,8% des dépôts de la clientèle.

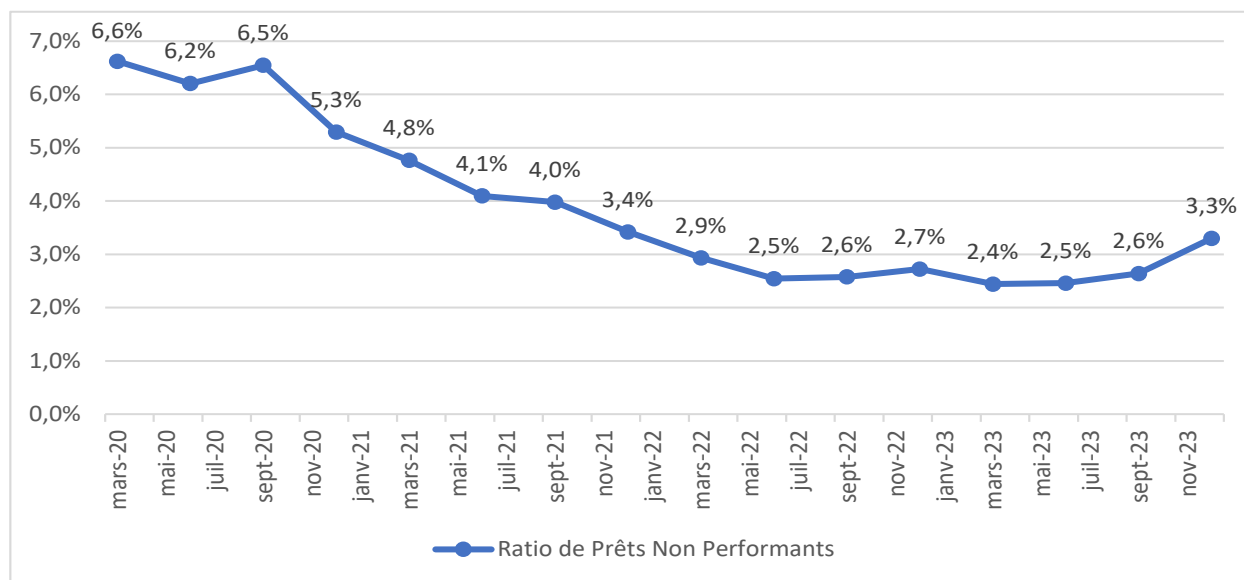
Graphique 7 : Structure des ressources (en %)

Source : BRB

2.2.2. Qualité du portefeuille crédit

Le taux de détérioration du portefeuille crédit du secteur a connu une augmentation de 0,6 point de pourcentage.

En effet, le taux de détérioration global est passé de 2,7% à fin décembre 2022 à 3,3% à fin décembre 2023.

Graphique 8 : Evolution du ratio des prêts non performants (en %)

Source : BRB

A fin 2023, au sein du portefeuille non performant, les secteurs d'activités les plus prépondérants

étaient le commerce, les divers et l'habitat avec respectivement 36,3% ; 26,8% et 11,3%.

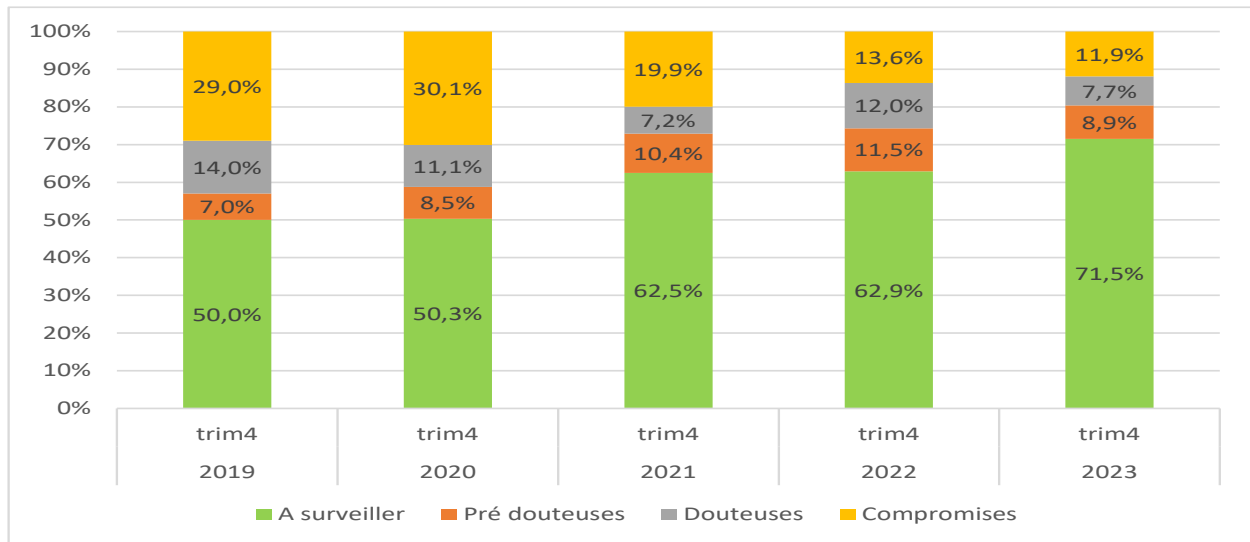
Evolution du système financier

En comparaison avec les pays membres de la CEA, selon les bonnes pratiques quant à la qualité du portefeuille crédit (taux de détérioration du portefeuille crédit $\leq 5\%$), la situation du Burundi est quasi acceptable (voir tableau 7).

Les créances à surveiller étant un indicateur précurseur des dégradations futures du

portefeuille crédit, sont restées élevées d'une année à l'autre, s'établissant ainsi à 71,5%. Ainsi, pour faire face à cette dégradation du portefeuille, les banques ont constitué des provisions avec un taux de provisionnement général de 56,0 %.

Graphique 9: Structure des créances impayées au Burundi (en %)

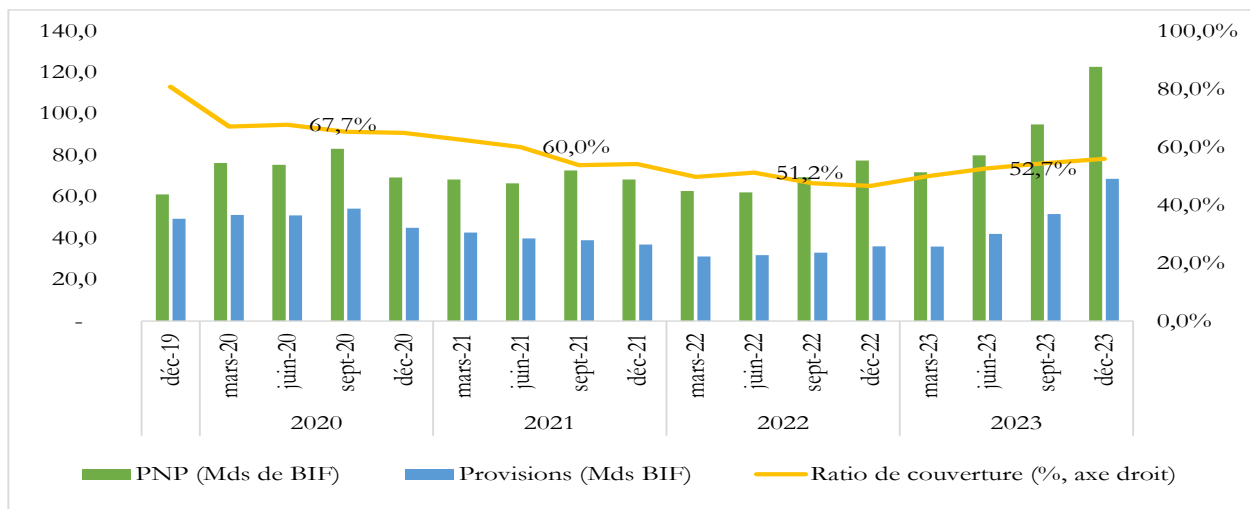


Source : BRB

Le taux de provisionnement des prêts non performants a augmenté passant de 46,6% en 2022 à 56,0% en 2023. Le montant des prêts non performants a augmenté, passant de 77,5

Mrds BIF en 2022 à 122,7 Mrds de BIF en 2023. Ainsi, les provisions constituées pour les prêts non performants sont de 68,7 Mrds de BIF en 2023 contre à 36,1 Mrds de BIF en 2022.

Graphique 10 : Taux de provisionnement des créances non performantes

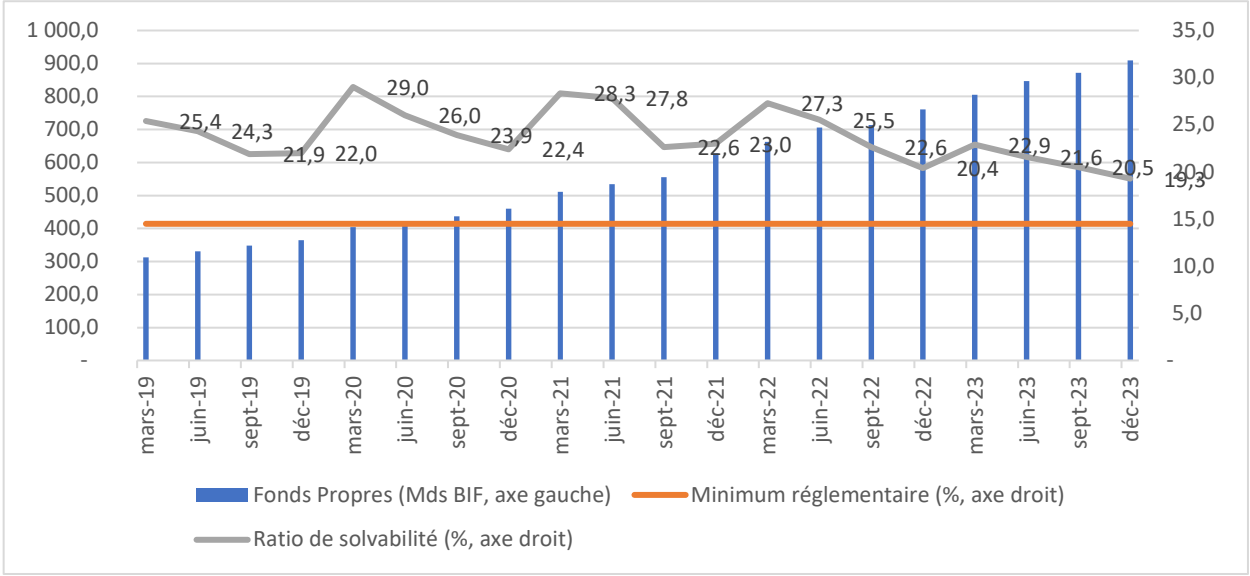


Source : BRB

2.2.3. Adéquation des Fonds propres

En 2023, le secteur bancaire disposait de fonds propres suffisants. Ils ont augmenté de 19,5 %, pour s’établir à 909 121 MBIF à fin décembre 2023 contre 760 979,7 MBIF à fin décembre 2022. Cette amélioration a été due à l’incorporation d’une partie du résultat dans les fonds propres et à l’augmentation du capital minimum des établissements de crédit. Le ratio de solvabilité globale a légèrement baissé, revenant de 20,4% à 19,3% à fin décembre 2023.

Graphique 11 : Adéquation des fonds propres



Source : BRB

2.2.4. Liquidité

Le ratio de liquidité est demeuré dans la norme réglementaire de 100% à fin 2023 en monnaie locale et en monnaie étrangère avec respectivement 173,8% et 115,4%. Toutefois, la conformité globale du secteur bancaire au ratio de liquidité renferme quelques disparités. En effet, du point de vue de la liquidité en monnaie étrangère, deux banques d’importance systémique ne sont pas conformes.

Tableau 11 : Evolution du ratio de liquidité

	T4 2019	T4 2020	T4 2021	T4 2022	T4 2023
Ratio de Liquidité BIF (en %)	226,1	213,5	192,8	169,2	173,8
Ratio de Liquidité devises (en %)	133,4	172,4	135,5	161,5	115,45
Ratio de Liquidité global (en %)	220	210,4	187,5	168,7	168
Norme (en %)	≥100	≥100	≥100	≥100	≥100

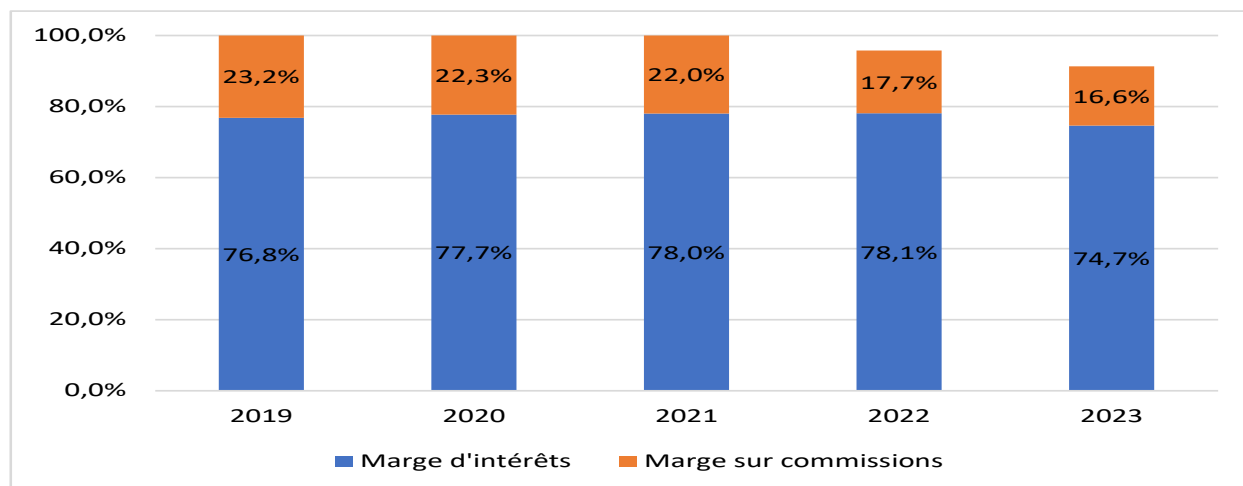
Source : BRB

2.2.5. Rentabilité du secteur bancaire

A fin 2023, le secteur bancaire est demeuré rentable. Le produit net bancaire a augmenté de 17,4% passant de 405 957,6 MBIF à 476 646,8 MBIF comparé à l'année 2022 tandis que le

résultat net des Etablissements de crédit a aussi augmenté de 4,3% passant de 154 740,0 MBIF à 161 462,8 MBIF sur la même période.

Graphique 12 : Répartition du Produit Net Bancaire (en %)

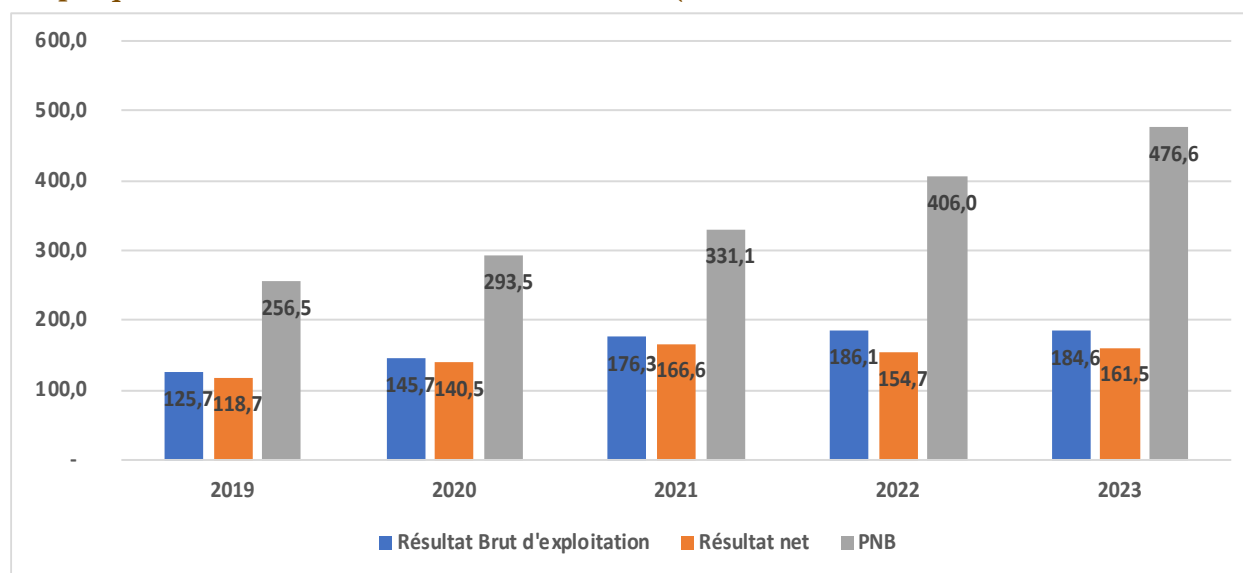


Source : BRB

Toutefois, la rentabilité des actifs et celle des fonds propres ont baissé, s'établissant respectivement à 2% et 17% contre 2,4% et 20,4% en 2022 suite à

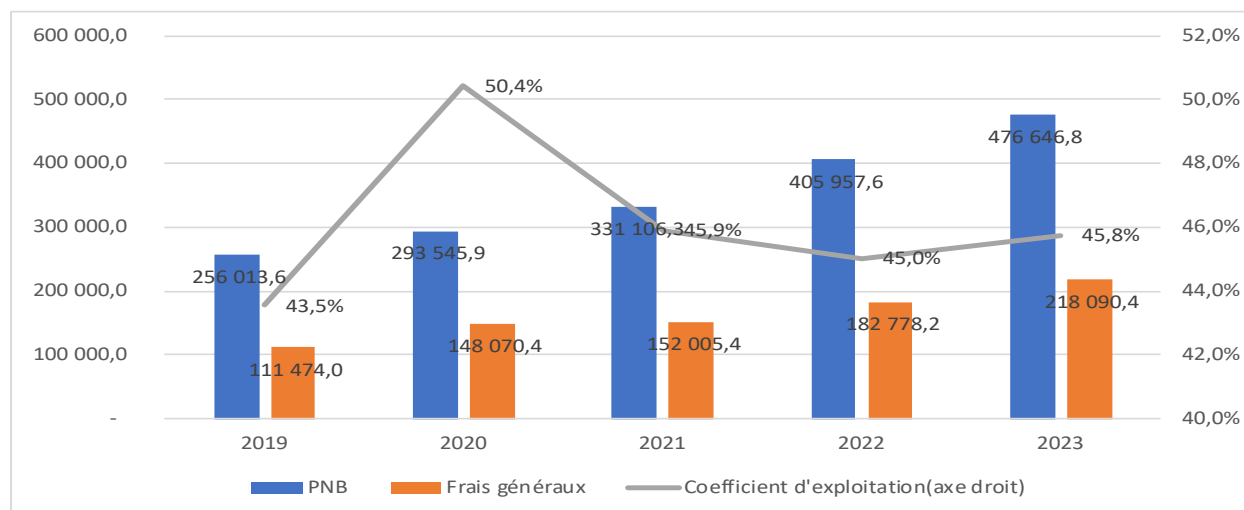
une augmentation des actifs et des fonds propres plus vite que celle du résultat.

Graphique 13 : Soldes Intermédiaires de Gestion (en Mrds de BIF)



Source : BRB

A fin 2023, les frais généraux ont augmenté de 19,3%, le Produit Net Bancaire de 17,4% et le coefficient d'exploitation de 0,9%.

Graphique 14 : Frais généraux (MBIF) et Coefficient d'exploitation (%)

Source : BRB

2.2.6. Tests de résistance

L'évaluation de la résilience d'un système financier fait partie du processus de gestion du risque. En effet, après une évaluation de la solidité du système bancaire selon la réglementation régissant les activités bancaires en vigueur, il est d'usage d'évaluer sa résilience sous des conditions adverses hypothétiques.

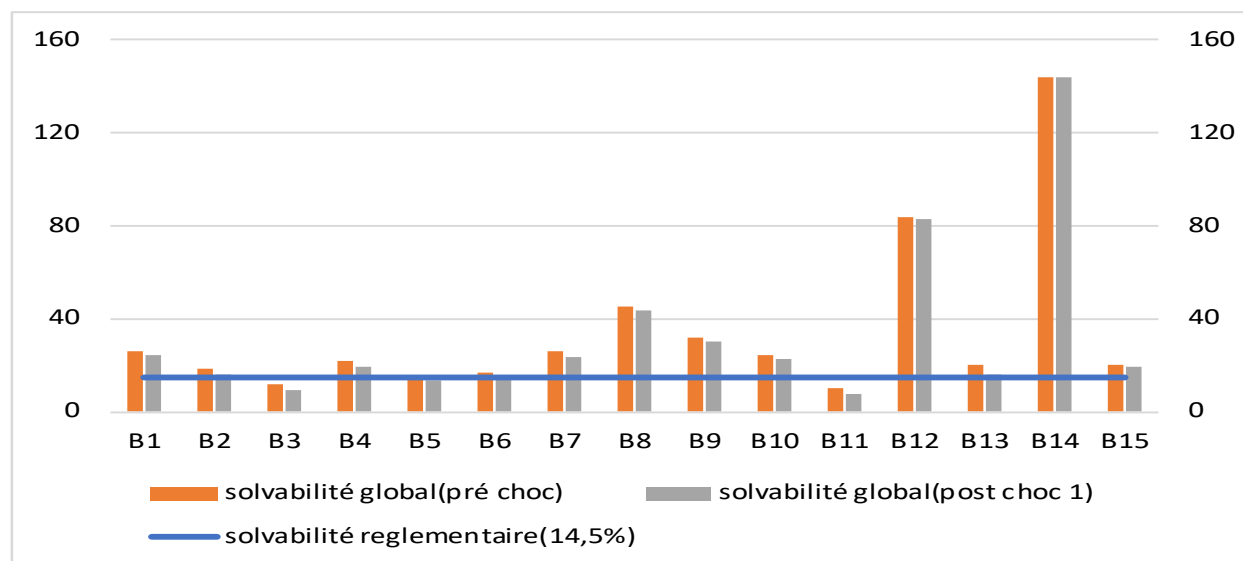
On distingue deux grandes catégories de tests de résistance. Les tests microprudentiels évaluant la résistance de chaque institution de manière isolée et les tests macroprudentiels qui évaluent la résistance de l'ensemble du système financier permettant ainsi de capturer l'impact des risques systémiques préalablement identifiés. Les premiers peuvent être conduits de façon ascendante (par les banques en interne) ou de façon descendante (par le régulateur).

Du point de vue microprudentiel, le test de résistance a été conduit pour évaluer la résilience de 15 Etablissements de crédit au risque de crédit et au risque de liquidité.

Sur le risque de crédit, 4 types de chocs ont été simulés⁸. Il s'agit du choc de réajustement du provisionnement, du choc d'augmentation proportionnel des prêts non performants, du choc de dégradation sectoriel ainsi que du choc de dégradation des grands débiteurs. Ces chocs sont simulés en scénario sévère.

Pour le choc de réajustement du provisionnement, il est supposé un niveau de provisionnement plus élevé (1,5 fois plus que l'existant). Les résultats sont tels que cinq Etablissements de crédit sur quinze ne résistent pas à ce choc.

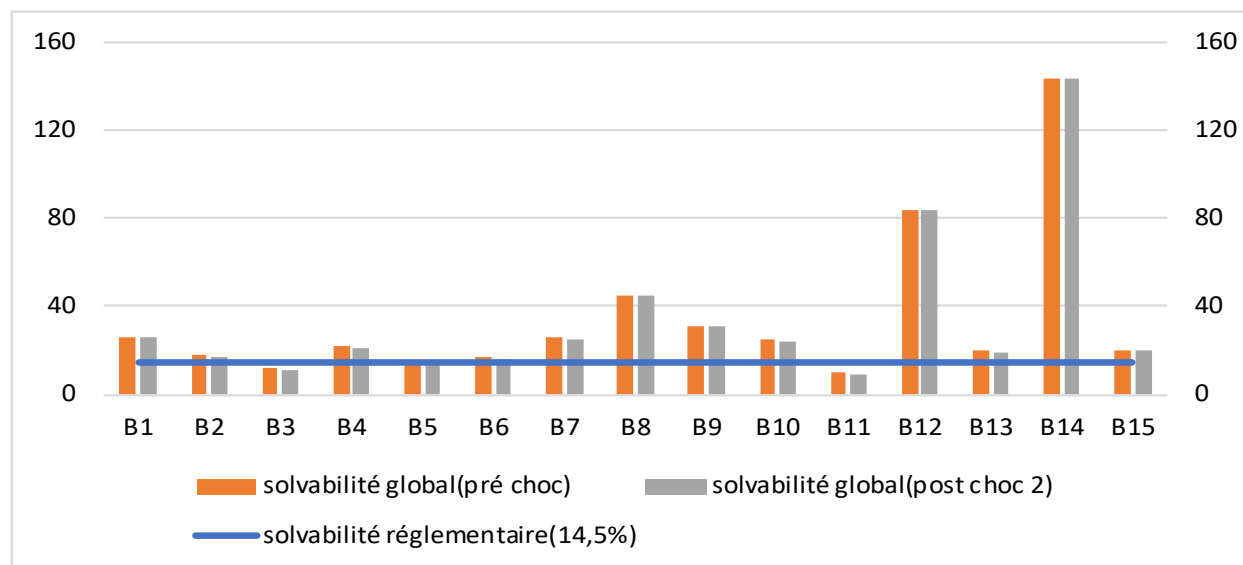
⁸ Ce sont les chocs préconisés par la méthodologie « Introduction to Applied Stress Testing », Martin Cihak, 2007.

Graphique 15: Résultat du choc de réajustement du provisionnement

Source : BRB

Pour le choc d'augmentation proportionnel des prêts non performants, il est supposé un provisionnement supplémentaire suite à une migration hypothétique de 50 % des prêts

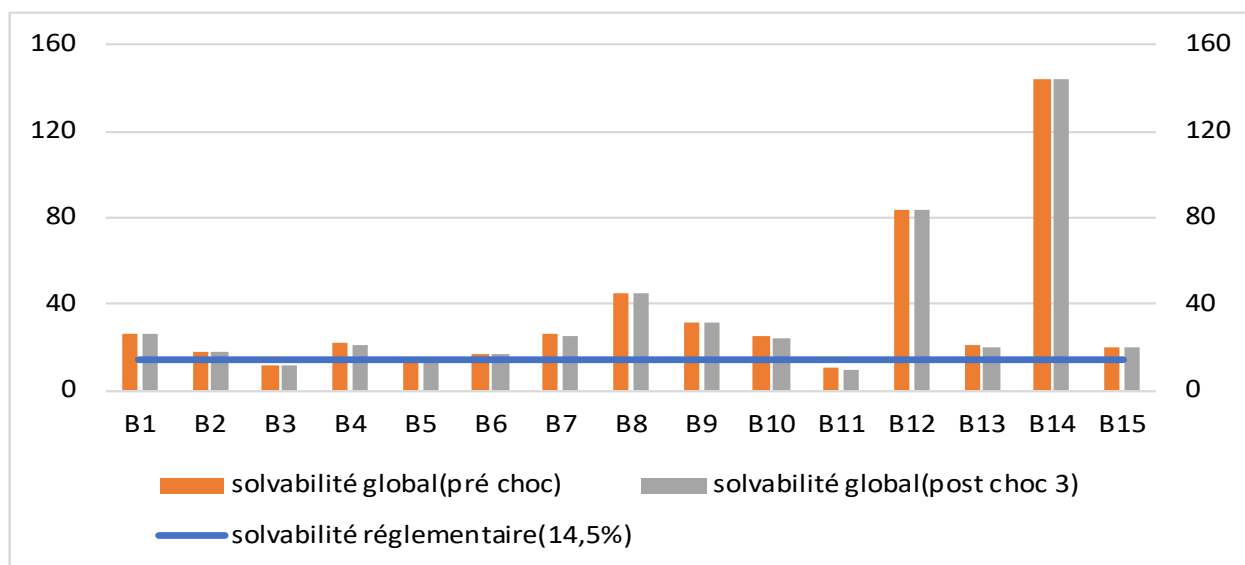
performants vers les prêts non performants et un provisionnement conséquent de 75%. Les résultats sont tels que trois Etablissements de crédit sur quinze ne résistent pas à ce choc.

Graphique 16: Résultat du choc d'augmentation proportionnel des prêts non performants

Source : BRB

Pour le choc de dégradation sectoriel, il est supposé un provisionnement supplémentaire suite à une dégradation hypothétique de 30% de chaque secteur d'activité et un provisionnement

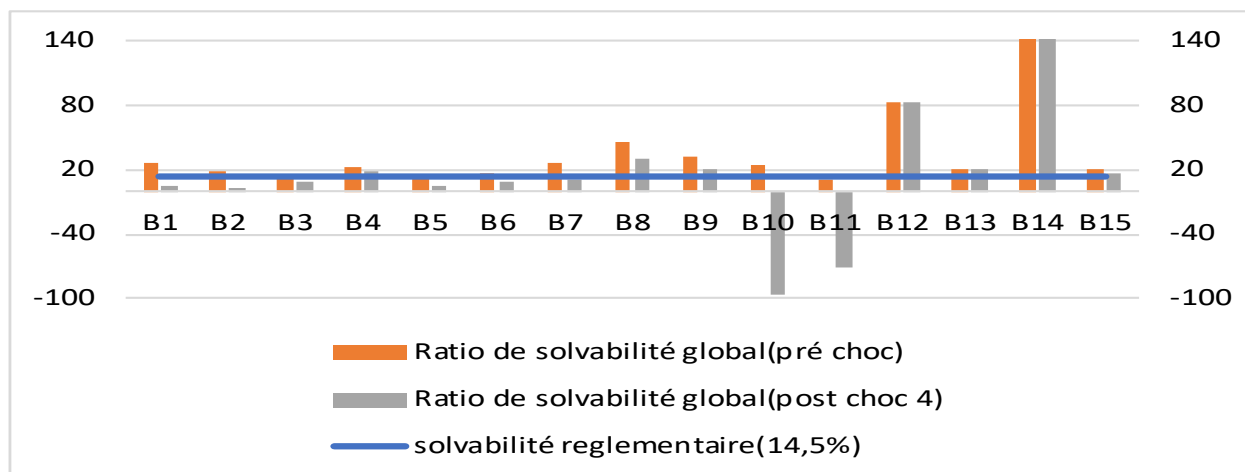
conséquent de 75%. Les résultats sont tels que trois Etablissements de crédit sur quinze ne résistent pas à ce choc.

Graphique 17: Résultat du choc de dégradation sectoriel

Source : BRB

Pour le choc de dégradation des grands débiteurs, il est supposé un provisionnement supplémentaire de 75% suite à une dégradation hypothétique des 3 plus grands débiteurs par établissement de crédit.

Les résultats sont tels que sept Etablissements de crédit sur quinze ne résistent pas à ce choc. Deux établissements de crédit ont un portefeuille crédit très concentré.

Graphique 18: Résultat du choc de dégradation des grands débiteurs

Source : BRB

Sur le risque de liquidité, il a été simulé un retrait soutenu pendant 5 jours consécutifs à hauteur de :

15% par jour pour les dépôts courants en monnaie locale ;

10% par jour pour les dépôts courants en monnaie étrangère ;

3% par jour pour les dépôts à terme en monnaie locale ;

1% par jour pour les dépôts à terme en monnaie étrangère.

Les résultats sont tels que tous les Etablissements de crédit sauf un résistent à ce choc durant les 2

premiers jours. A la fin de la quatrième journée, un établissement de crédit s'est ajouté à ceux qui ne résistent pas à ce choc. A la fin de la cinquième journée cinq Etablissements de crédit ne résistent pas à ce choc.

Du point de vue macro prudentiel, le test de résistance a été conduit pour évaluer la résilience du secteur bancaire national par rapports aux risques préalablement identifiés au premier chapitre. Il s'agit d'une part d'une simulation de dégradation de ces indicateurs porteurs de risque et d'autre part de l'impact de cette dégradation hypothétique quant à la solvabilité globale du secteur bancaire national.

Les résultats sont tels que la solvabilité du secteur bancaire est :

- Vulnérable à hauteur de 2,05% de la solvabilité initiale (19,3%) par rapport au risque de dégradation des réserves de change, simulé à hauteur de la moitié de la moyenne des huit dernières années.
- Vulnérable à hauteur de 4,27% de la solvabilité initiale (19,3%) par rapport au risque de dégradation du solde budgétaire (ratio du solde budgétaire sur PIB), simulé à hauteur du triple de la moyenne des huit dernières années
- Vulnérable à hauteur de 4,26% de la solvabilité initiale (19,3%) par rapport au risque de l'augmentation du niveau de l'inflation, simulé à hauteur du triple de la moyenne des huit dernières années

2.3. Secteur de la Microfinance

Le secteur de la microfinance participe dans la fourniture des services financiers aux personnes à faible revenu, et est considéré comme un outil essentiel pour faciliter l'inclusion financière. Ainsi,

la microfinance est devenue un dispositif à la mode sur les marchés du crédit en tant qu'instrument de développement socioéconomique.

2.3.1. Structure du secteur de la Microfinance

Au Burundi, les institutions exerçant les activités de microfinance sont réparties en 4 catégories, à savoir :

Première catégorie : les Entreprises de microfinance, les Sociétés coopératives financières et autres types d'institutions de microfinance ayant la forme juridique de société anonyme, de société publique ou de société mixte qui effectuent les opérations de collecte des dépôts et d'octroi de crédits et qui offrent accessoirement d'autres services financiers au profit de leurs clientèles ;

Deuxième catégorie : les Fonds de financement et/ou de garantie exerçant les activités de microfinance, les Programmes de microcrédit affiliés aux Organisations Non Gouvernementales (ONG) et aux Associations Sans But Lucratif (ASBL) qui octroient des crédits mais qui ne sont pas autorisées à collecter les dépôts du public ;

Troisième catégorie : les Coopératives d'Epargne et de Crédit ayant la forme juridique de Société Coopérative qui exécutent les opérations de collecte des dépôts de leurs membres et leur consentent des crédits et accessoirement d'autres services financiers ;

Quatrième catégorie : les Groupements Financiers Communautaires de type sociétés coopératives, groupements pré-coopératifs, associations villageoises d'épargne et de crédit qui collectent les cotisations de leurs membres et leur octroient des crédits selon l'approche convenue.

En ce qui concerne la 4^{ème} catégorie, l'exercice des activités de cette dernière ne requiert pas l'agrément mais un enregistrement auprès de la BRB.

A fin 2023, le secteur de la Microfinance burundais comptait 159 institutions de microfinance dont 46 coopératives d'épargne et 29 Entreprises de Microfinance, auxquelles s'ajoutent 84 groupements financiers communautaires. Pour améliorer l'accès aux produits et services financiers, les Coopératives d'épargne et

Entreprises de Microfinance totalisent le nombre de points de service (sièges, agences et guichets) autorisés par la BRB de 447 en 2023 contre 402 en 2022.

Les coopératives dominent le marché du secteur, elles regroupent à elles seules 81,98% des actifs, 84,11% des crédits, 79,03% des dépôts et 81,56% des fonds propres du secteur. En 2023, le total actif des IMF était de 1 137 522,7 MBIF contre 948 605,1 MBIF en 2022, soit une augmentation de 20,0%.

Tableau 12 : Concentration des Actifs des IMF en MBIF

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Coopératives	299 206.8	391 580.7	511 123.7	632 641,3	785 271.80	932 519.53
Entreprises de microfinance	50 311.7	64 902.3	89 475.6	125 146,8	163 333.3	205 003.2
Total Actif	349 518.5	456 482.9	600 599.4	757 788.1	948 605.10	1 137 522.75
Part des Coopératives	85.6	85.8	85.1	83.5	82.78	81.98
Part des entreprises de microfinance	14.4	14.2	14.9	16.5	17.22	18.02

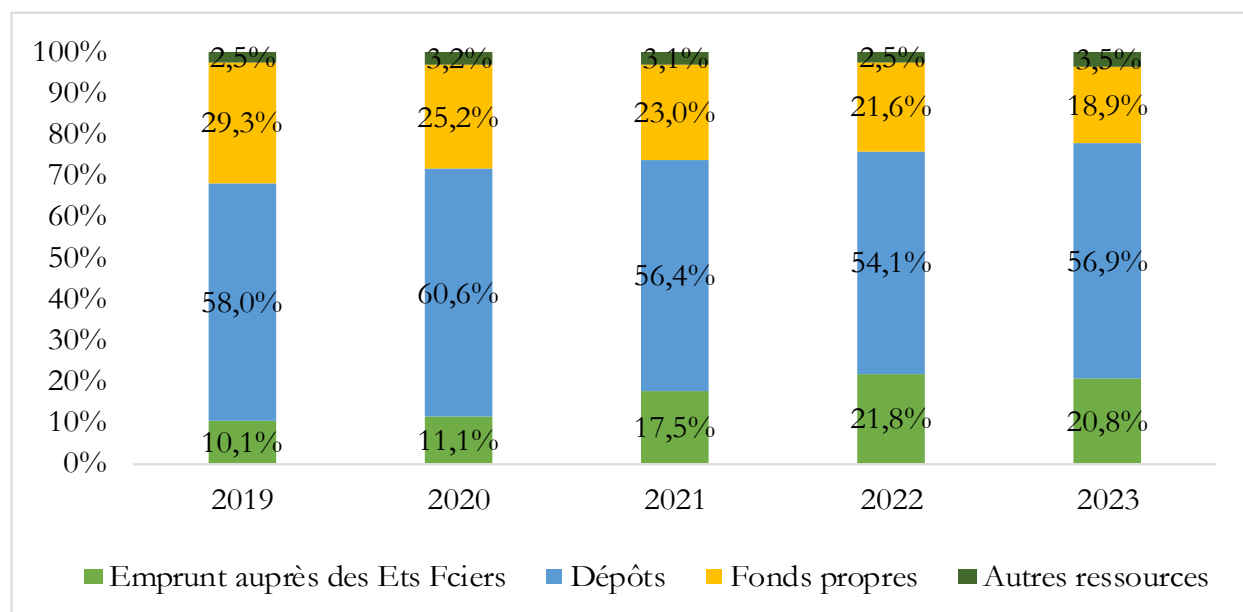
Source : BRB

L'actif des IMF est fortement concentré dans les coopératives (3^{ème} catégorie) avec 81,98% du total actifs tandis que les entreprises de microfinance (1^{ère} catégorie) occupent 18,02%.

2.3.2. Ressources du secteur de la Microfinance

Les IMF trouvent les ressources dans des dépôts, des emprunts, des fonds propres et des opérations diverses. Les ressources des IMF ont augmenté de 19,9%, s'établissant à 1 137,5 Mrds

de BIF en 2023 contre 948,6 Mrds de BIF en 2022. Cette évolution est essentiellement liée à l'accroissement des dépôts de 26,0%, se fixant à 646,9 Mrds contre 513,3 Mrds de BIF en 2022. Les ressources ont également évolué suite à l'augmentation des emprunts auprès du secteur de la microfinance à 14,1%, s'élevant à 236,1 Mrds de BIF contre 206,9 Mrds de BIF en 2022. A fin décembre 2023, les Fonds propres ont augmenté de 5,0%, se fixant à 215,0 Mrds contre 204,8 Mrds de BIF en fin décembre 2022.

Graphique 19: Répartition des ressources des IMF en MBIF

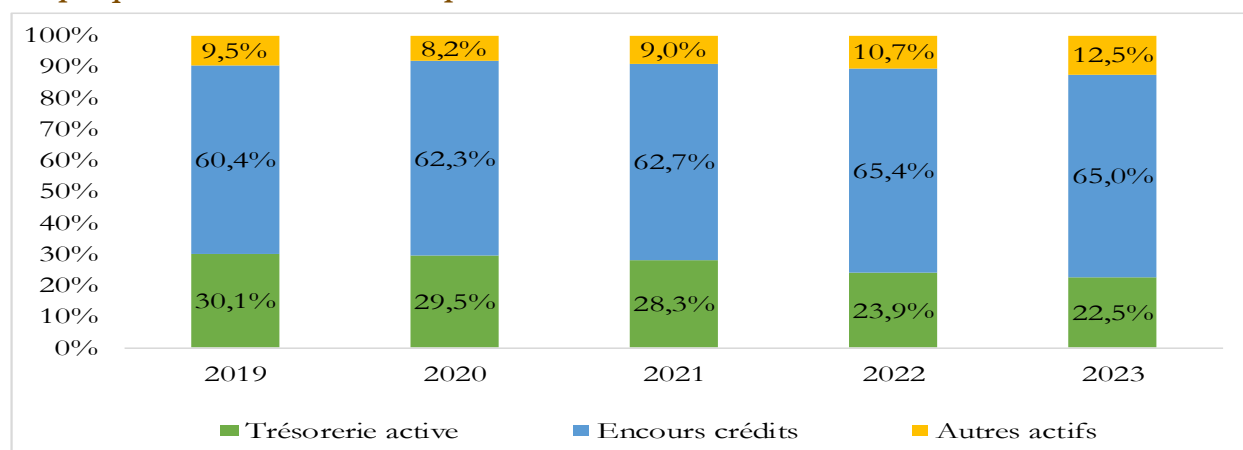
Source : BRB

2.3.3. Emplois du secteur de la Microfinance

Les emplois du secteur de la microfinance se concentrent sur l'octroi des crédits. L'encours crédits bruts des IMF a atteint 739 344,1 MBIF

en 2023 contre 620 695,9 MBIF en 2022, soit une augmentation de 19,1%.

Cependant, la part des crédits dans le total des emplois des IMF a légèrement diminué de 0,4 p. pc, revenant de 65,4% en 2022 à 65,0% en 2023.

Graphique 20: Evolution des emplois des IMF en MBIF

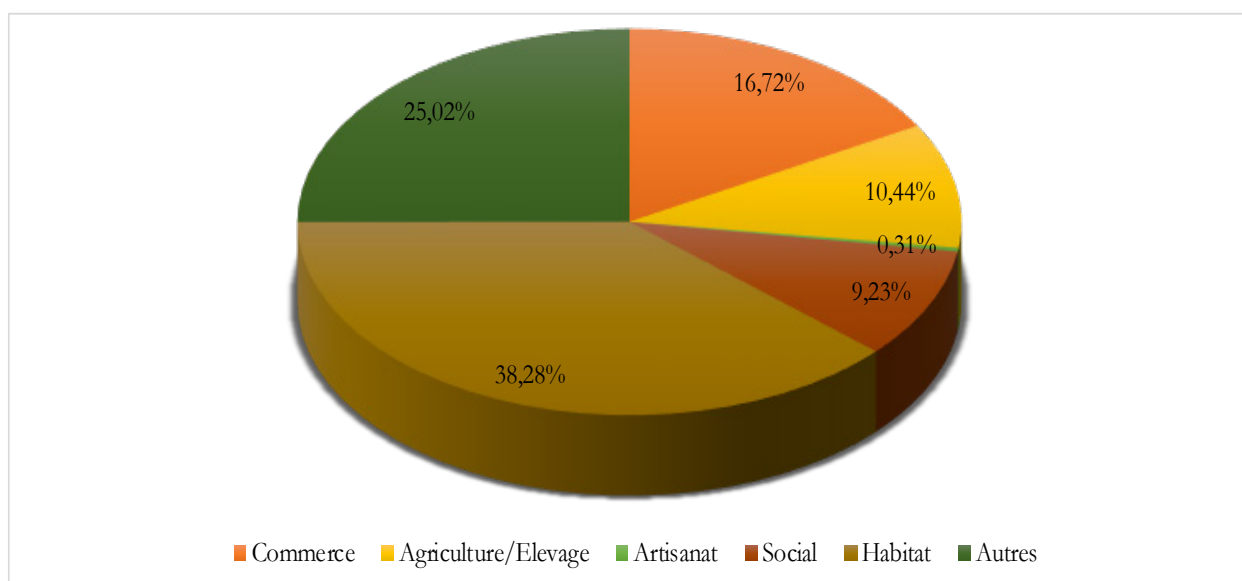
Source : BRB

2.3.4. Structure des financements par secteur

Le secteur de l'habitat est le plus privilégié par les IMF par rapport à d'autres secteurs avec 38,3% des crédits en 2023 contre 45,3% en 2022. Etant le secteur porteur de la croissance, le secteur de

l'agriculture est le moins financé par les IMF avec seulement 10,4% à fin 2023.

Le graphique ci-après donne des détails sur la répartition du crédit par secteur d'activité à fin décembre 2023.

Graphique 21: Répartition du crédit par secteur d'activité

Source : BRB

2.3.5. Qualité du portefeuille crédit

Le taux de détérioration du portefeuille crédit a augmenté de 0,4 p.p d'une année à l'autre, passant de 6,6% à 7,0% en dépassement de la limite maximale acceptable du secteur de 5%.

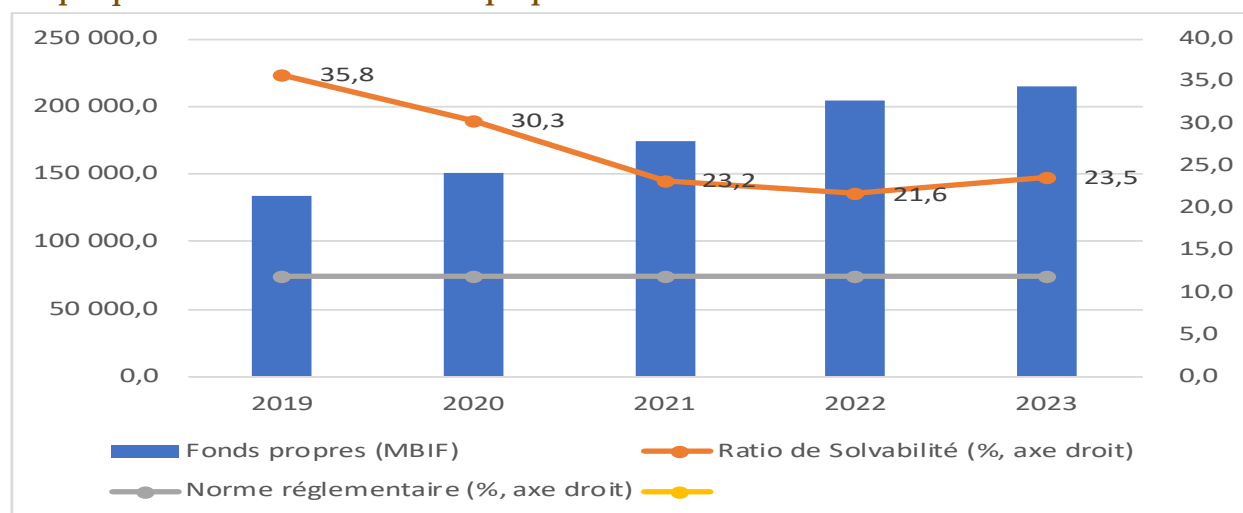
Tableau13 : Qualité du portefeuille crédit

	2019	2020	2021	2022	2023
Encours crédits(en MBIF)	283 950,6	374 151,7	474 882,2	638 663,7	765 362,4
Crédits sains	268 135,4	355 899,7	445 008,2	595 665,0	711 598,3
Crédits en souffrance	15 815,2	18 252,0	29 874,0	42 259,4	53 764,1
Provisions	8 194,6	8 413,9	11 917,7	18 350,9	26 431,9
Encours crédits net	275 755,9	365 737,8	462 964,5	619 573,6	739 344,1
Encours crédits brut	283 950,6	374 151,7	474 882,2	638 663,7	765 776,0
Taux de provisionnement	51,8%	46,1%	39,9%	43,4%	49,2%
Taux de détérioration	5,6%	4,9%	6,3%	6,6%	7,0%

Source : BRB

2.3.6. Adéquation des fonds propres du secteur de la Microfinance

Le secteur de la microfinance reste suffisamment capitalisé et les fonds propres augmentent d'une année à l'autre, s'établissant à 215 042,4 MBIF en 2023 contre 204 889,6 MBIF en 2022, soit une progression de 5,0%. Par conséquent, le ratio de solvabilité globale du secteur a augmenté de 1,9 p.pc, se fixant à 23,5% contre 21,6% en 2022 et, restant supérieur à la norme réglementaire de 12%. Toutefois, ce ratio renferme des disparités car certaines IMF ne respectent pas ce ratio.

Graphique 22: Evolution des fonds propres

Source : BRB

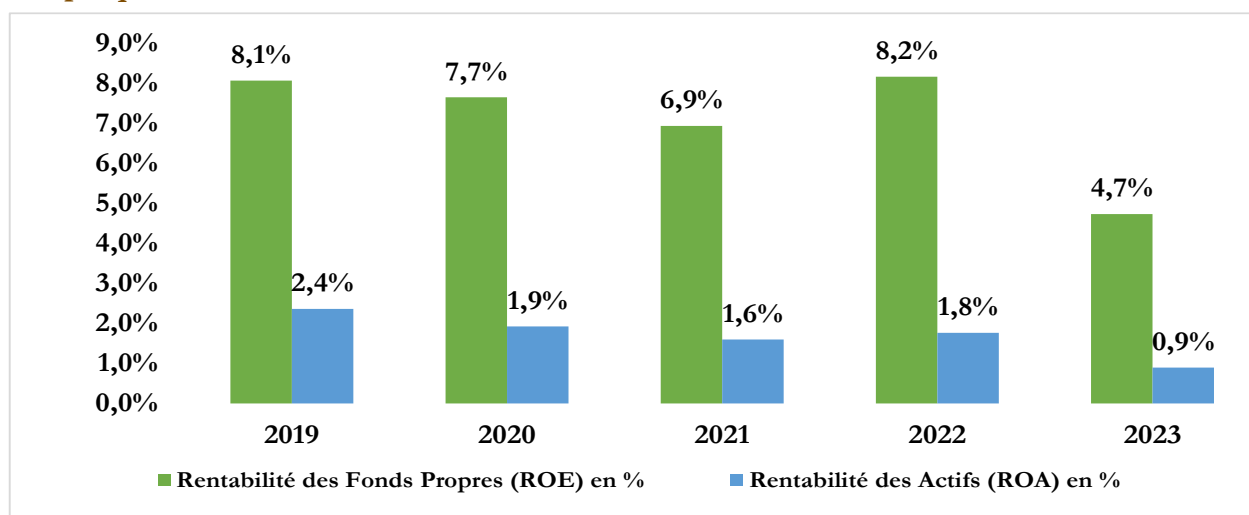
2.3.7. Liquidité du secteur de la Microfinance

A fin 2023, le secteur de la microfinance était liquide par rapport à la norme réglementaire minimale de 20% même si la liquidité de ce secteur dégringole d'une à l'autre. Le ratio de liquidité a diminué de 2,4 p.pc, se fixant à 30,9% en 2023 contre 33,3% en 2022. Toutefois, certaines IMF demeurent en dessous de cette norme. Le ratio crédit sur ressources est de 118,4%, encore dans la norme réglementaire acceptable, d'en deçà de 200%, en rapport avec les emprunts contractés auprès du secteur bancaire.

2.3.8. Rentabilité du secteur de la Microfinance

Le secteur de la microfinance est peu rentable à fin 2023 par rapport à l'exercice précédent. Le résultat net du secteur a reculé de 39,2%, s'établissant à 10 188,7 en 2023 contre 16 745,1 MBIF en 2022.

La rentabilité des fonds propres (ROE) a diminué de 3,5 p.pc, s'établissant à 4,7% contre 8,2% en 2022. De même, la rentabilité des actifs (ROA) a diminué en s'établissant à 0,9% en 2023 contre 1,8% en 2022.

Graphique 23 : Evolution des indicateurs de rentabilité des IMF

Source : BRB

2.3.9. Exposition envers le secteur bancaire

Les opérations des IMF avec le secteur bancaire sont principalement centrées sur les placements des excédents de trésorerie ainsi que sur les emprunts. Les placements effectués sont identifiés à travers les dépôts à terme avec 75 165,0 MBIF en 2023 contre 96 782,9 MBIF en 2022, soit 6,6% du total actifs tandis que les emprunts s'élèvent à 229 784,1 contre 201.041,8 MBIF en 2022, soit 20,0% du total passif.

2.3.10. Principaux risques des IMF

Les principaux risques auxquels font souvent face les IMF, dans l'exercice de leurs activités

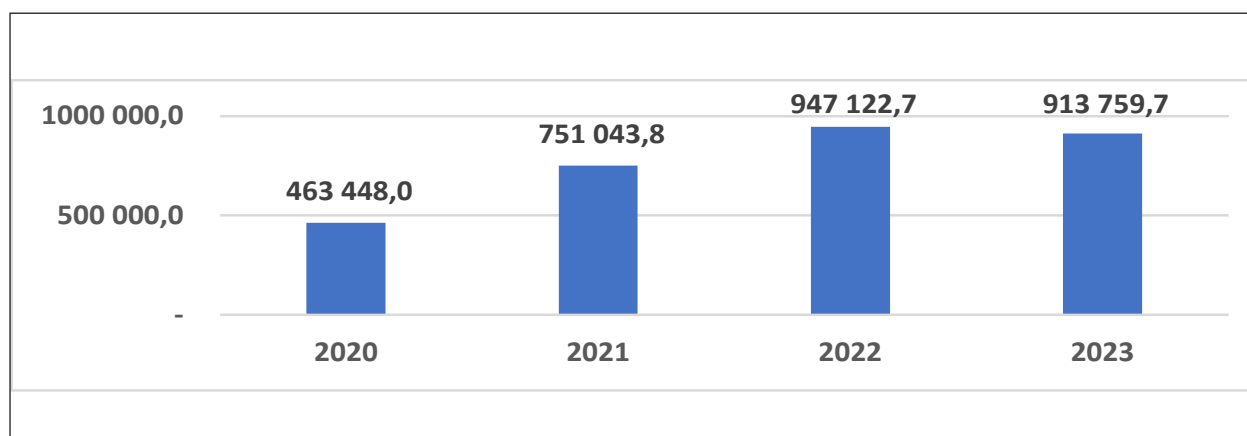
quotidiennes, sont notamment liés à la solvabilité et à la liquidité.

De plus, le secteur de la microfinance du Burundi accuse aussi des insuffisances persistantes du point de vue organisationnel et de gestion globale, notamment, le risque opérationnel et le risque de gouvernance.

2.3.10.1. Risque de crédit

Après une hausse de 26,1% en 2022, les actifs pondérés au risque de crédit ont reculé de 3,5%, revenant de 947 122,7 MBIF en 2022 à 913 759,9 MBIF en 2023.

Graphique 24: Evolution des actifs pondérés au risque de crédit (MBIF)



Source : BRB

2.3.10.2. Risque opérationnel

S'agissant du risque opérationnel, il est souvent constaté que la quasi-totalité des IMF sont exposées à ce risque, à telle enseigne que, la plupart des IMF ne disposent pas d'un Système d'Informations et de Gestion performant et que d'autres disposent d'un système semi-informatisé.

En outre, dans leurs activités quotidiennes, les IMF éprouvent des difficultés énormes dans

la gestion des risques, la maîtrise des charges et la production de l'information financière, conformément aux délais et canevas fixés par la Banque Centrale.

2.3.10.3. Risque de gouvernance

La gouvernance des Institutions de Microfinance est considérée comme un déterminant majeur dans leur réussite ou leur échec. Une bonne gouvernance permet de limiter le risque de défaillances des IMF.

Elle permet également d'améliorer le cadre de gestion interne et de se prémunir, autant que faire se peut, les cas de fraude interne relevés dans plusieurs IMF.

2.4. Secteur de l'assurance

Le secteur des assurances constitue l'une des composantes du système financier burundais, et occupe 3,1% en moyenne en termes d'actifs, et les activités du secteur ne cessent de s'étendre par l'entrée sur le marché de nouveaux acteurs. Il joue un rôle indispensable dans la protection contre les risques vies et corporels des assurés.

2.4.1. Structure du secteur de l'assurance

Le secteur des assurances renferme les branches de l'assurance vie et celle de l'assurance non vie. Les compagnies d'assurance sont au nombre de seize (16) dont six (6) spécialisées dans l'assurance vie et dix (10) orientées dans l'assurance non vie. A celles-là, s'ajoute une société d'assurances composites (1). Les compagnies de courtage en assurance sont au nombre de 32.

2.5. Services financiers numériques

En 2023, les services financiers numériques ont été assurés par vingt-six institutions dont cinq Etablissements de paiement de monnaie

électronique, onze banques commerciales et dix institutions de microfinance offrant des services bancaires mobiles. Le marché burundais de la monnaie électronique continue de croître sensiblement.

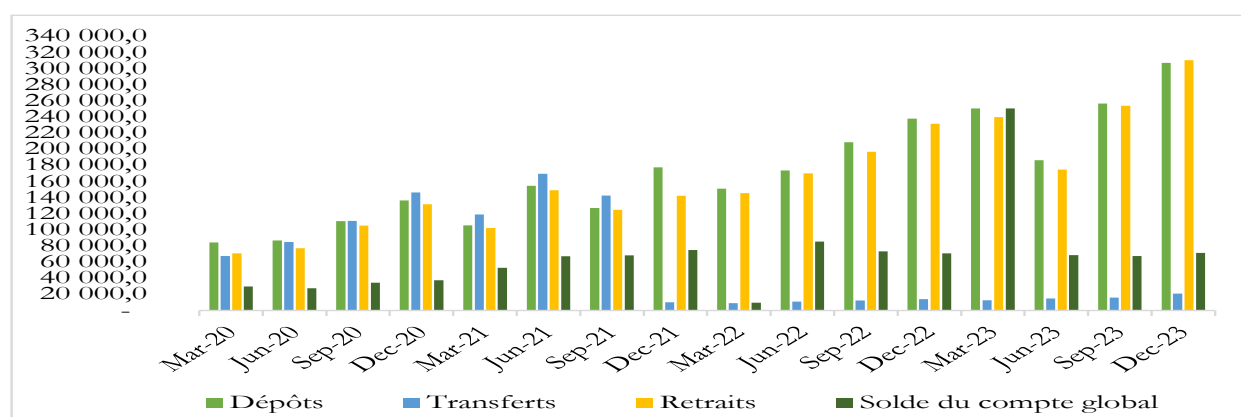
Le réseau bancaire est réparti sur tout le territoire national par l'intermédiaire de points de services classiques et d'agents commerciaux. En effet, les 253 Agences et Guichets auxquels s'ajoutent 23 553 Agents commerciaux pour les banques commerciales offrant les services financiers numériques sont approuvés par la BRB.

Le secteur de la microfinance, excepté les Groupements Financiers Communautaires, a opéré sur un réseau de 447 points de services (Sièges, Agences et Guichets) en 2023 contre 402 en 2022, soit une augmentation de 11,19 %.

A ces points de services, s'ajoutent 507 agents commerciaux pour quatre (4) institutions de microfinance qui disposent de leurs propres plateformes pour les services financiers numériques, d'autres institutions de microfinances offrant des services de monnaie électronique ont des partenariats avec les banques commerciales.

A ceux-là, s'ajoutent 139 475 agents commerciaux pour les établissements de paiement de monnaie électronique.

Graphique 25 : Evolution des transactions effectuées par les Etablissements de paiement



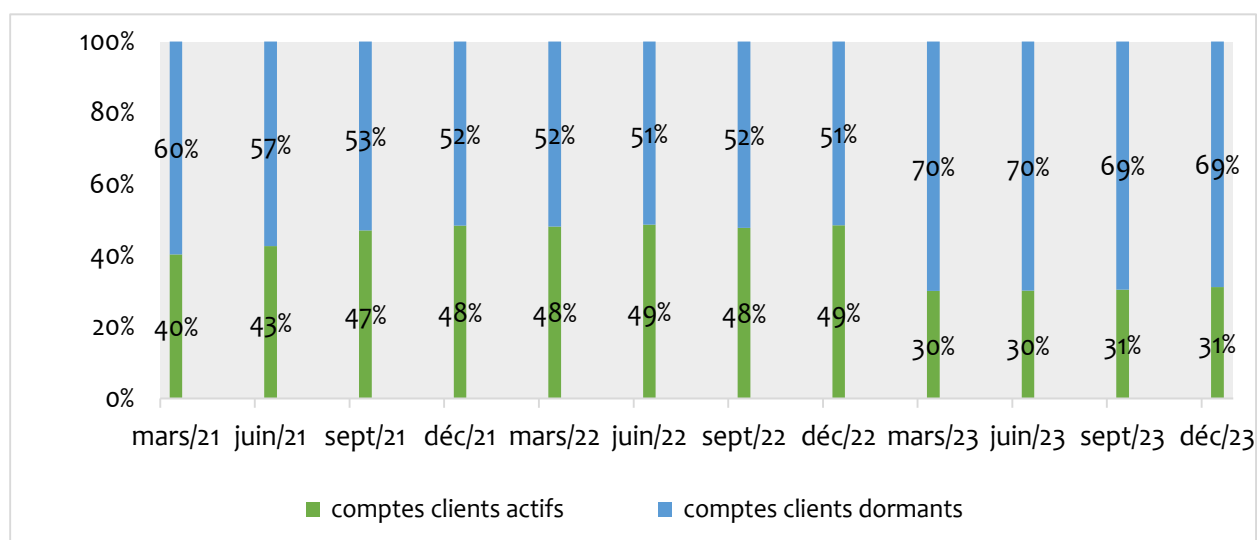
Source : BRB

Les services financiers numériques ont connu une augmentation en termes de transactions en 2023 par rapport à la même période de 2022. Les dépôts cumulés au niveau des Etablissements de paiement ont sensiblement monté, s'établissant à 307 117,2 MBIF à fin décembre 2023 contre

237 827 MBIF à fin décembre 2022. C'est-à-dire une croissance de 29,14%.

Le solde du compte global (Trust Account) a connu une légère augmentation de l'ordre de 0,8%, s'établissant à 71 294 MBIF à fin décembre 2023 contre 70 724 MBIF à fin décembre 2022.

Graphique 26: Nombre de comptes des Etablissements de paiement



Source : BRB

Le nombre de clients des Etablissements de paiement est de 6 964 572 dont 2 173 729 comptes des clients actifs et 4 788 426 comptes des clients inactifs.

Le nombre de clients inactifs reste très élevé, s'élevant à 69% à fin décembre 2023 contre 51% à fin décembre 2022.

3

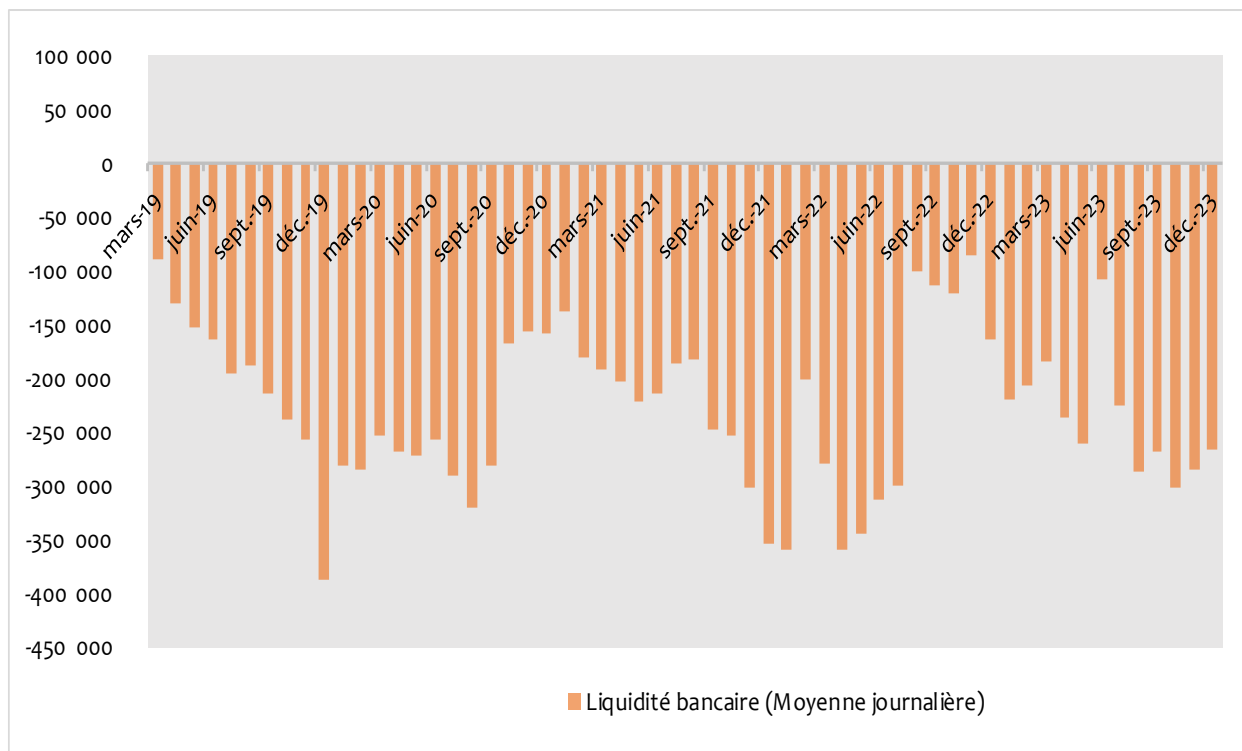
CHAPITRE 3 : DEVELOPPEMENTS DU MARCHE MONETAIRE ET DES INFRASTRUCTURES DE MARCHE

CHAPITRE 3 : DEVELOPPEMENTS DU MARCHÉ MONÉTAIRE ET DES INFRASTRUCTURES DE MARCHÉ

Le niveau de la liquidité bancaire est demeuré déficitaire depuis la fin du premier trimestre de 2018 et il s'est détérioré d'une année à une autre. En 2023, il a diminué de 62,1% en glissement

annuel, s'établissant à – 265 501 MBIF, sans les interventions de la BRB et en moyenne journalière, contre – 163 764 MBIF en 2022.

Graphique 27 : Evolution de la liquidité bancaire en moyenne journalière (MBIF)



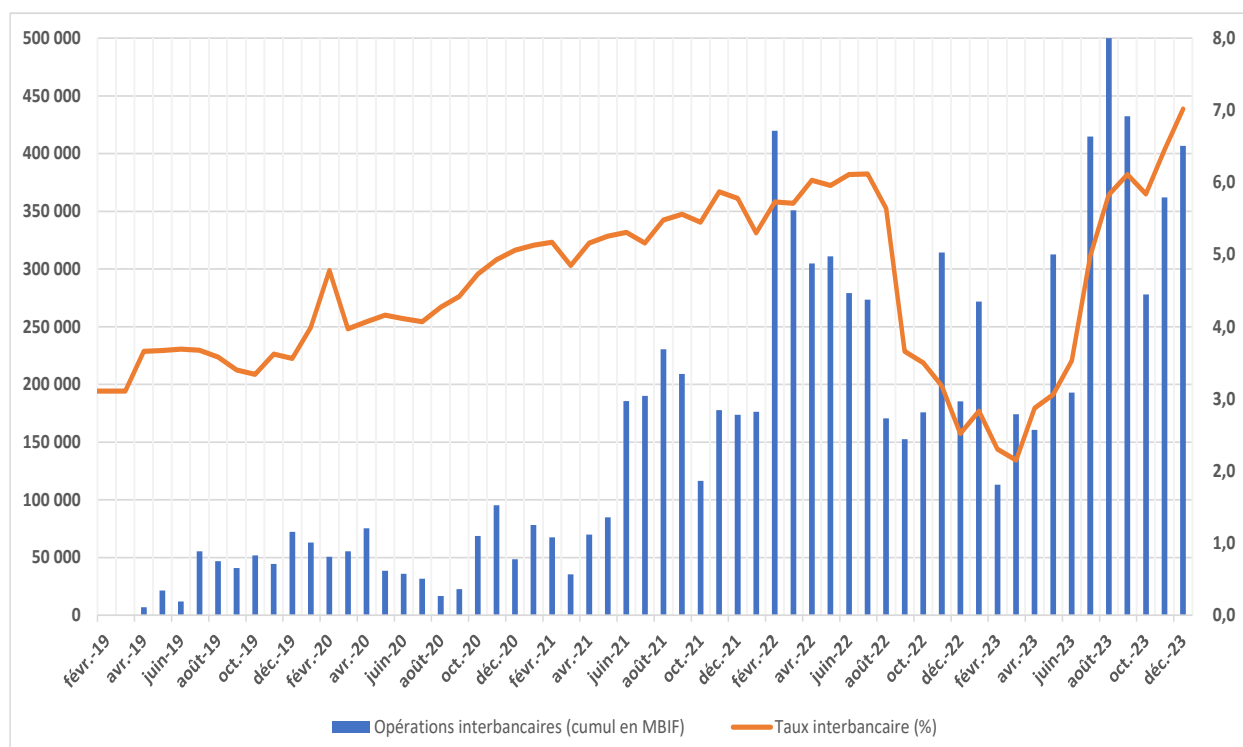
Source : BRB

3.1. Marché monétaire

3.1.1. Marché interbancaire

En 2023, le volume des opérations interbancaires a augmenté par rapport à l'année 2022. En effet, le volume cumulé des échanges de liquidité à travers le marché interbancaires est passé de 185

400 MBIF à fin décembre 2022 à 406 800 MBIF. De même, sur la même période, le taux d'intérêt interbancaire a augmenté, passant de 2,5% à fin 2022 à 7,0 % à fin décembre 2023.

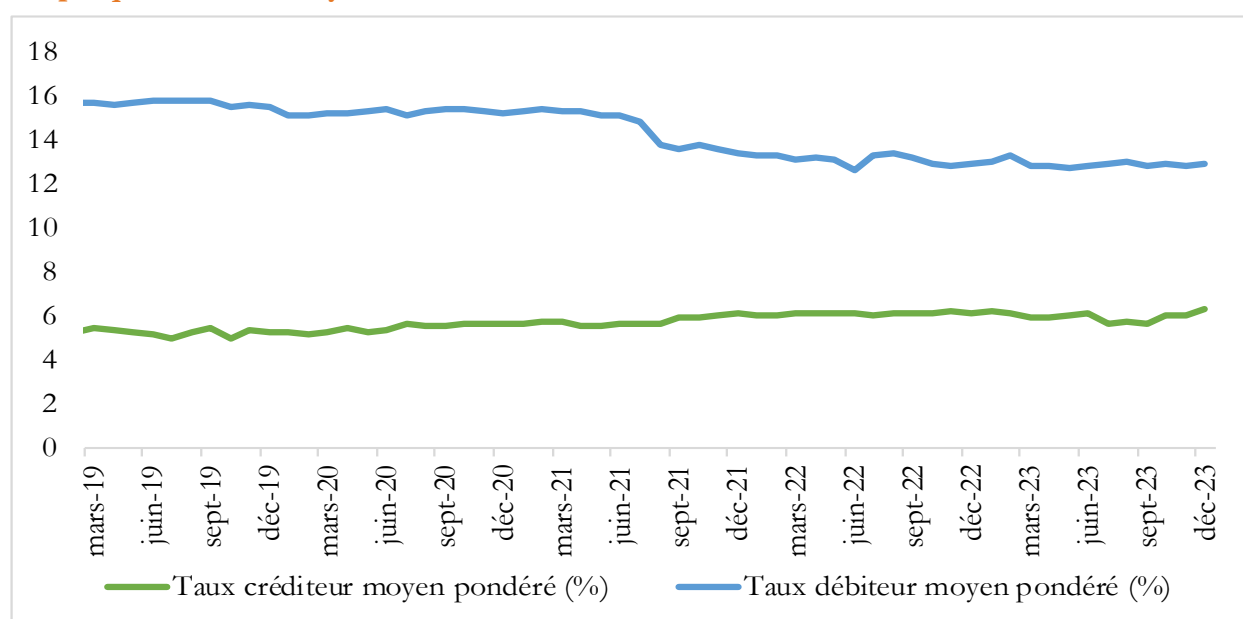
Graphique 28 : Opérations sur le marché interbancaire (en MBIF) et taux interbancaire

Source : BRB

3.1.2. Taux d'intérêt sur les crédits et les dépôts

Le taux d'intérêt moyen sur les crédits distribués par les établissements de crédit a légèrement baissé de 0,05 p.p.c. en 2023, s'établissant à 12,90% contre 12,95% à la même période de

2022. Par contre, les taux d'intérêts sur les dépôts ont connu une augmentation de 0,14 p.p.c., se fixant à 6,29% à fin 2023 contre 6,15% à la même période de 2022.

Graphique29 : Taux moyens débiteur et créditeur

Source : BRB

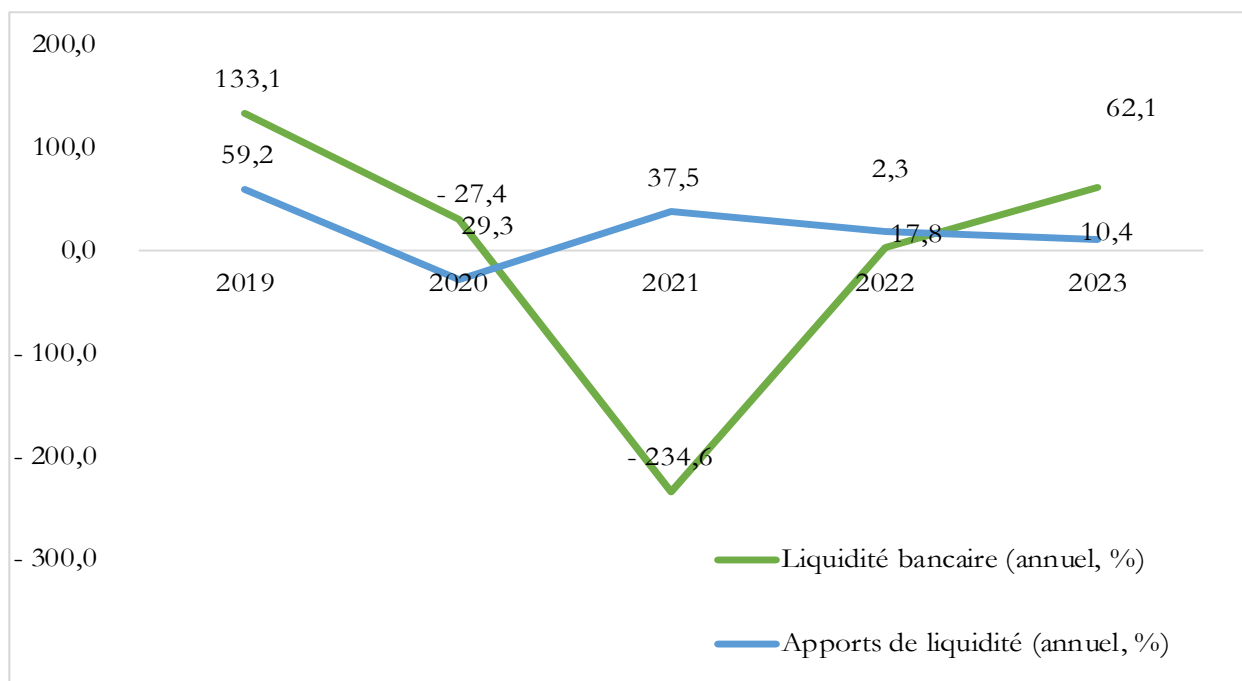
3.1.3. Opérations d'apport de liquidité par la BRB

Dans le cadre de la mise en œuvre de nouvelles mesures de politique monétaire, la BRB a effectué des opérations d'injection de liquidité dans le secteur bancaire. Le montant des apports de liquidité s'est établi à 572 394 MBIF à fin 2023 contre 518 627 à fin 2022, soit une augmentation annuelle de 10,4 %. Néanmoins, le taux d'intérêt d'apport de liquidité n'a pas varié, soit 2,0 %.

En 2023, les réserves liquides se sont détériorées de 62,1% en moyenne annuelle, s'établissant à - 265 501 MBIF contre -163 764 MBIF en 2022 malgré l'augmentation des interventions de la Banque Centrale au niveau du secteur.

La vulnérabilité du secteur au problème de liquidité peut être appréhendée à travers ce niveau des réserves des établissements de crédit qui est resté faible depuis près de quatre ans. Toutefois, cet état des faits n'a pas eu d'impacts négatifs sur la stabilité du secteur financier étant donné qu'une bonne partie des réserves des banques a servi à accumuler des titres de la dette publique sous forme de bons et obligations du Trésor sans risque.

Graphique 30 : Liquidité bancaire vs refinancement

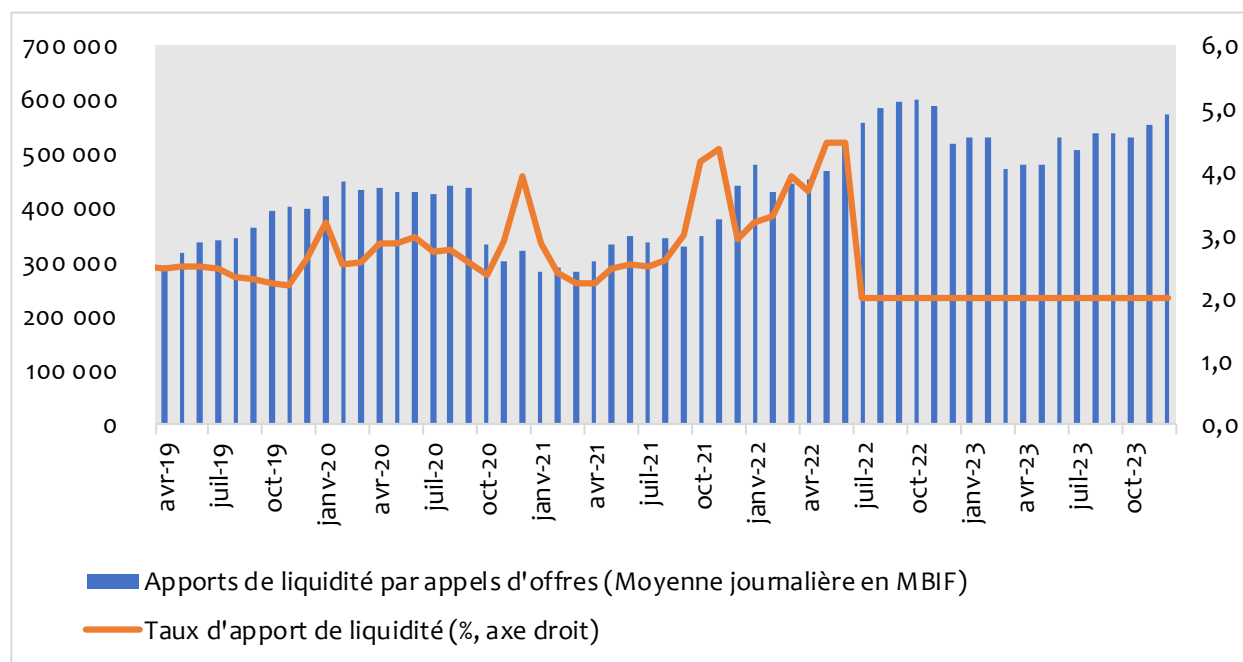


Source : BRB

Il est clair que lorsque les liquidités du secteur sont faibles, les refinancements de la Banque Centrale s'accroissent surtout sur la période de 2020 à 2023.

Les refinancements suivent l'allure des réserves, ce qui dénote un certain allègement de la dépendance du secteur vis-à-vis des interventions de la Banque centrale.

Graphique 31 : Apports de liquidité par appels d'offres



Source : BRB

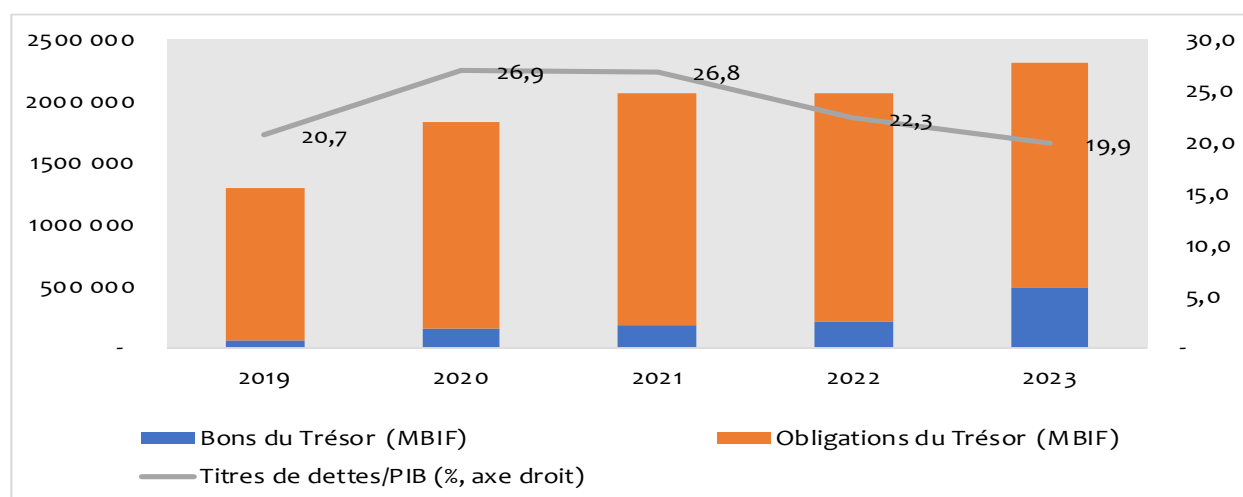
3.1.4. Marché des titres du Trésor

En 2023, la BRB a poursuivi l'émission des titres du Trésor par adjudication. L'encours total des titres du Trésor a augmenté de 12,0%, s'établissant à 2 301 023 MBIF à fin 2023 contre 2 053 932 MBIF à fin 2022.

Trésor détenus par le secteur bancaire (bons et obligations du Trésor). L'encours a haussé de 3,3% en 2023, passant de 1 941 768 MBIF à fin 2022 à 2 005 978 MBIF à fin 2023. La part des titres du Trésor s'est établi à 19,9 % du PIB contre 22,3 % du PIB à fin 2022.

L'augmentation du financement de l'Etat à travers le marché des titres du Trésor a conduit à l'augmentation du portefeuille en titres du

Graphique 32 : Encours des titres du Trésor détenus par le secteur bancaire



Source : BRB

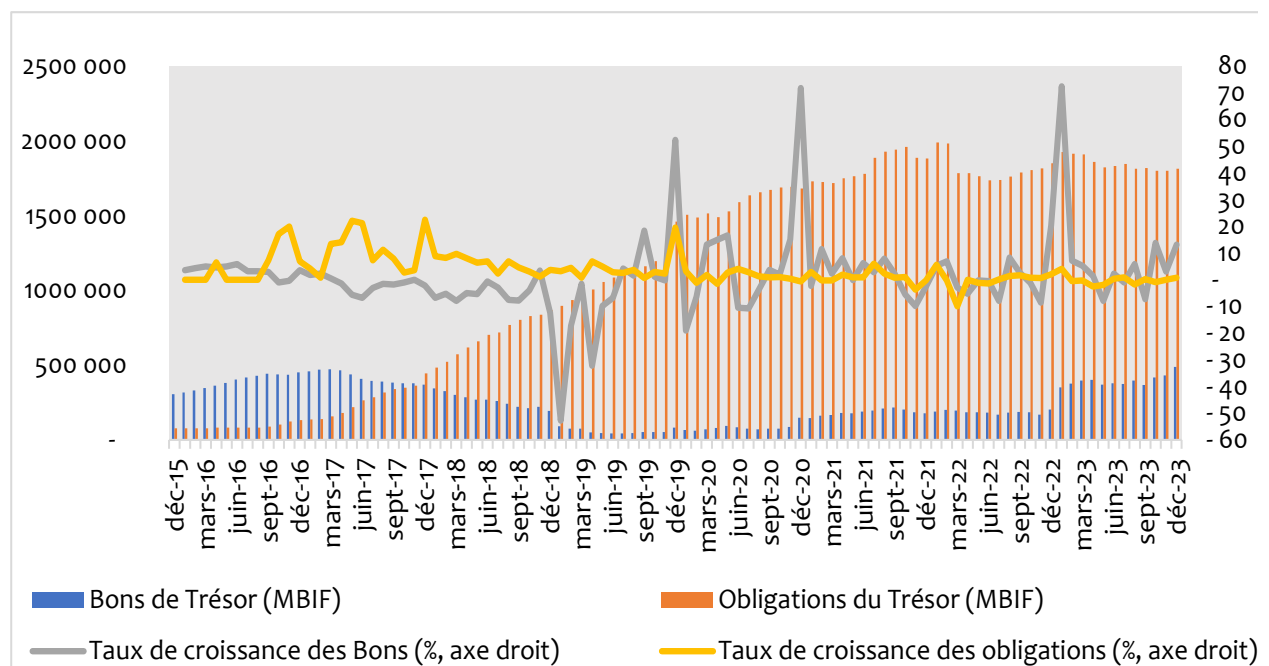
3.2. Système de règlement-livraison des titres

Pour le bon fonctionnement du marché primaire et secondaire des titres du Trésor (Bons et obligations du trésor), la BRB assure les fonctions centrales pour le bon déroulement des transactions sur ces marchés à travers le Dépositaire Central des titres (CSD). Ainsi, la BRB conserve les titres inscrits sur les comptes titres dans le CSD et gère le système de règlement/livraison pour toutes les transactions réalisées sur les titres. La performance et la fiabilité dudit système constituent la base fondamentale pour

le bon fonctionnement du système financier et l'évaluation des risques systémiques en raison du volume des actifs financiers et les flux traités à travers ce système.

L'encours des titres du Trésor traités dans le CSD s'est établi à 2 301 023 MBIF à fin 2023 contre 2 053 932 MBIF à fin 2022, soit une hausse de 12,0%. Le taux d'accroissement du volume des titres du Trésor traités dans le CSD a été moins important pour les bons du Trésor et plus important pour les obligations du Trésor, soient 139,0% et -2,0% respectivement.

Graphique 33 : Evolution des titres du Trésor traités via le CSD



Source : BRB

4

CHAPITRE 4 : EVOLUTION DU CADRE LEGAL ET REGLEMENTAIRE

CHAPITRE 4 : EVOLUTION DU CADRE LEGAL ET REGLEMENTAIRE

Au cours de l'année 2023, les différentes autorités de régulation du secteur financier ont renforcé le cadre réglementaire pour assurer la surveillance du système financier.

Dans le souci d'élargir l'assiette des garanties acceptables par les financiers, notamment les banques et institutions de microfinance, et dans l'objectif d'augmenter l'inclusion financière pour améliorer l'accès au crédit pour les emprunteurs disposant de biens meubles à donner en garantie, le Décret n°100/223 du 23 novembre 2023 portant application de la loi n° 1/10 du 12 août 2016 régissant les sûretés mobilières conventionnelles au Burundi a été promulgué. Ce décret avait pour objet la détermination des modalités de fonctionnement du registre national des sûretés mobilières. Ce registre a pour objet de recevoir, centraliser et conserver les informations relatives aux sûretés mobilières et d'en assurer la publicité en vue de faciliter les recherches sur l'existence des sûretés grevant les biens meubles corporels ou incorporels d'un emprunteur potentiel.

4.1. Régulation du secteur bancaire

La Banque de la République du Burundi en tant qu'Autorité de Régulation des institutions financières assujetties a édicté, en date du 28 avril 2023, le règlement N° 001/2023 portant lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme en application de la loi N°1/02 du 04 février 2008 portant lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. Ce Règlement exige aux institutions financières assujetties d'établir et de maintenir un dispositif leur permettant de se prémunir contre

l'utilisation du système financier à des fins de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme.

Pour renforcer la solidité et la stabilité du système financier des établissements de crédit leur permettant de ne plus recourir aux demandes des dérogations pour les dépassements des limites prudentielles et d'être en harmonie avec la Communauté Est Africaine, la BRB a édicté une Circulaire N°1/2023 du 28 novembre 2023 portant révision de la circulaire N°1/2018 du 17 août 2018 relative au capital minimum obligatoire des établissements de crédit édictée en vertu de la loi N°1/17 du 22 août 2017 régissant les activités bancaires.

4.2. Régulation du secteur de la microfinance

Dans les perspectives d'harmonisation de la politique monétaire de notre pays avec celle des pays de la Communauté Est Africaine (CEA), la BRB a édicté, la Circulaire N° 01/M/23 du 20 novembre 2023 portant révision de la Circulaire n° 01/M/18 relative à l'agrément des Institutions de Microfinance, des structures faîtières et des Organes financiers ainsi qu'à l'enregistrement des Groupements financiers Communautaires en vertu du Règlement n°001/2018 relatif aux activités de Microfinance.

Dans le cadre de faciliter les GFC à exercer leurs activités, la BRB a édicté une Circulaire N° 14/M/23 du 10 octobre 2023 relative à l'enregistrement et au fonctionnement des Groupements Financiers Communautaires (GFC) et des membres de leurs Comités de Gestion en vertu du Règlement N° 001/2018 relatif au Activités de Microfinance.

4.3. Régulation du marché des capitaux

En date du 11 octobre 2023, il y a eu un décret portant nomination d'un Directeur Général de l'Autorité de régulation du marché des capitaux du Burundi. C'est à cette date que cette autorité a commencé à fonctionner sous la tutelle du Ministère des Finances.

4.4. Régulation des compagnies d'assurance

En 2023, dans l'optique de renforcer la surveillance du secteur des assurances, de nouveaux règlements ont été édictés. Il s'agit notamment des textes réglementaires repris ci-après :

- Règlement N°540/93/003 du 24/10/2023 portant fixation des conditions d'autorisation, d'exercice et de radiation des Experts, Commissaires aux comptes et Actuaire auprès des sociétés d'assurances.
- Règlement N°540/93/002 du 24/10/2023 portant fixation des méthodes de calcul des provisions pour risques en cours.
- Règlement N°540/93/001/2023 du 02/08/2023 portant modalités de gestion des frais de développement du secteur des assurances du Burundi.
- Circulaire N°540/93/001 du 31/10/2023 portant modification des règles de diligence, de déontologie et d'autorisation des Experts en évaluation des actifs immobiliers du secteur des assurances au Burundi.
- Décision N°540/93/013/2023 du 02/08/2023 portant fixation

du tarif minimal de l'assurance de Responsabilité Civile en matière de véhicules automoteurs au Burundi.

- Décision N°540/93/016 du 24/10/2023 portant fixation des frais de dossiers et d'agrément des Experts techniques, des Commissaires aux comptes des entreprises d'assurances.
- Décision N°540/93/018 du 30/10/2023 portant modification de la décision N°540/93/013/2023 du 02/08/2023 portant fixation du tarif minimal de l'assurance de la Responsabilité Civile en matière de véhicules automoteurs au Burundi.

4.5. Cadre de la supervision macroprudentielle

Dans le cadre de la gestion des crises, de renforcer la résilience des institutions financières et la confiance des consommateurs des produits et services financiers, la Banque de la République du Burundi, avec l'assistance de la Bank Al-Maghreb est en train de mettre en place un Fonds de Garantie de Dépôts et de Résolution dont les membres seront les Etablissements de crédit et les Institutions de Microfinance. En s'inspirant des bonnes pratiques régionales et internationales en la matière, et en tenant compte du contexte national, la BRB a édicté le règlement N° 003/2023 du 28 décembre 2023 portant création, missions, organisation et fonctionnement du Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution (FGDR).

En plus, elle a édicté une Circulaire N°01/FG/2023 relative aux modalités de paiement des primes, des indemnisations et autres frais édictée en vertu du Règlement N°003/2023 portant création, missions, organisation et

fonctionnement du Fonds de Garantie des Dépôts et Résolution.

Le système de Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution va jouer un rôle déterminant pour renforcer le filet de sécurité du secteur financier du Burundi. Il aura également pour mission d'indemniser les déposants en cas d'indisponibilité de leurs dépôts et à secourir une institution assujettie en difficultés.

Au cours de l'exercice 2023, la BRB continue le processus du projet de la mise en place d'un Centrale d'Identification Financière Electronique, visant à fournir un Identifiant Financier Unique à chaque client du secteur bancaire et de la Microfinance, à produire le rapport de solvabilité de la clientèle de ces deux secteurs, et à fournir à la BRB des données fiables permettant le suivi de la surveillance du système financier.

La BRB travaille également sur un projet de Mémoire d'entente entre les différentes autorités de régulation du système financier du Burundi en vue de mettre en place un Comité National de Stabilité Financière.

Elle a également entrepris le projet de mise en place d'une réglementation régissant les entités exerçant les opérations de financement et de garantie des crédits octroyés par les établissements de crédit assujettis.

4.6. Régulation dans le cadre de la politique de change

Dans son processus de moderniser sa politique de change, en date du 28 décembre 2023, la Banque de la République du Burundi a édicté la Réglementation de change.

En vertu de cette réglementation de change, la BRB a édicté une Circulaire N° 001/RC/2023

relative aux limites de change pour paiements des services, édictée en vertu de la réglementation de change du 28 décembre 2023.

En plus, la BRB a édicté des circulaires suivantes :

Circulaire N° 002/RC/2023 relative aux délais de mise en consommation des marchandises payées avant mise en consommation ;

Circulaire N° 003/RC/2023 relative à l'agrément des bureaux de change et leurs dirigeants ;

Circulaire N° 004/RC/2023 relative à la tarification des services rendus par la BRB aux Bureaux de change ;

Circulaire N° 005/RC/2023 relative aux conditions d'ouverture d'une agence d'un Bureau de change ;

Circulaire N° 006/RC/2023 relative à la transmission des rapports périodiques par les bureaux de change ;

Circulaire N°007/RC/2023 relative à la matrice des sanctions applicables aux banques et aux bureaux de change en vertu de la réglementation de change ;

Règlement N°02/2023 relatif au Marché Interbancaire de Devises (MID) ;

Circulaire régissant le règlement N°001/2023 portant modalités de fonctionnement du Marché Interbancaire de Devises (MID) édicté en application du règlement N°02/2023 relatif au Marché Interbancaire de Devises.



PERSPECTIVE SUR LA STABILITE FINANCIERE

PERSPECTIVE SUR LA STABILITE FINANCIERE

Le système financier national fait encore face aux chocs internationaux en liaison avec le resserrement des conditions financières et des effets des crises géopolitiques et géoéconomiques. Cependant, le secteur bancaire du Burundi est demeuré résilient en dépit des chocs ayant affecté la conjoncture économique et financière tant nationale qu'internationale.

Dans le cadre d'assurer la stabilité du système financier, la BRB va continuer à renforcer le cadre de supervision macroprudentielle et de gestion des crises. Ainsi, elle va poursuivre le projet de mise en place d'un Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution et celui de mise en place d'une Centrale d'Identification Financière Electronique. Elle va également continuer le

projet de mise en place d'une réglementation régissant les entités exerçant les opérations de financement et de garantie des crédits octroyés par les établissements de crédit assujettis.

D'autre part, la BRB va poursuivre le processus d'implémentation d'un registre national des suretés mobilières au Burundi.

Dans le cadre de la coordination de la surveillance du système financier, la Banque de la République du Burundi va coordonner le processus de mise en place d'un Comité National de Stabilité Financière incluant toutes les autorités de régulation du système financier du Burundi.

Enfin, elle va poursuivre le projet de digitalisation du secteur financier du Burundi.



ANNEXES

Annexe 1 : Indicateurs de Solidité financière dans la CEA

Indicateurs	pays	Dec-16	Dec-17	Dec-18	Dec-19	Dec-20	Dec-21	Dec-22	Dec-23
Fonds Propres/ Actifs pondérés des risques	Burundi	22.7	23.2	23.6	22	22.4	23.0	20.4	19.3
	Kenya	18.9	18.5	17.2	18.8	19.2	19.6	19.0	18.4
	Tanzania	19.1	19.7	14.2	17.9	17.9	19.5	18.6	18.4
	Uganda	19.8	23.2	18.7	21.8	22.2	23.7	23.9	24.1
	Rwanda	23.1	21.4	19.8	24.1	21.5	21.5	21.7	20.3
	South Sudan	N/A	N/A	N/A	13.9	11.6	14.8	14.8	8.3
Prêts non perfor- mants/total crédit	Burundi	14.7	14.7	9.0	5.7	5.3	3.4	2.7	3.3
	Kenya	11.7	10.6	12.0	12.0	14.4	13.1	13.3	14.8
	Tanzania	9.6	12.5	10.2	9.8	11.8	8.4	5.8	4.4
	Uganda	10.4	5.6	3.4	4.9	5.3	5.3	5.4	4.6
	Rwanda	7.1	7.6	5.0	9.8	4.5	4.6	3.1	4.1
	South Sudan	N/A	N/A	48.0	44.4	N/A	3.1	3.1	2.4
Rentabilité des capitaux (ROE)	Burundi	8.5	16.5	20.6	32,6	32.3	28.0	20.3	17.8
	Kenya	24.8	20.8	22.5	21.23	13.8	21.6	21.5	22.9
	Tanzania	8.9	6.9	5.9	8.1	1.9	2.8	14.2	20.4
	Uganda	8.3	16.4	14.4	16.7	14.2	15.6	15.1	17.1
	Rwanda	9.1	6.3	11.7	NA	11.8	15.0	17.8	20.7
	South Sudan	21.6	16	24.8	NA	19.7	19.7	48.1	2.2
Rentabilité des actifs (ROA)	Burundi	1.3	2.2	2.4	3,7	3.8	3.4	2.4	2.0
	Kenya	3.1	2.7	2.7	2.5	1.6	2.6	2.5	2.3
	Tanzania	2.1	1.7	1.5	1.9	53.6	49.8	3.4	4.4
	Uganda	1.3	2.7	2.5	2.9	2.4	2.7	2.8	3.2
	Rwanda	2.5	2.1	3	NA	2.0	3.7	4.3	4.8
	South Sudan	2.3	2.3	3.4	NA	2.6	2.6	5.2	1.8

Source : BRB

Annexe 2 : Indicateurs de Solidité Financière pour les Etablissements de crédit

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
ADEQUATION DU CAPITAL													
Fonds propre de base (tier I)	136 188,5	162 524,4	189 541,4	200 630,6	210 323,5	229 217,6	224 608,6	286 587,8	335 858,9	398 124,5	536 753,6	670 672,6	807 386,0
Fonds propres Globaux	157 829,8	185 430,9	223 415,7	231 350,9	243 523,4	265 744,0	247 559,8	312 326,5	364 790,7	421 913,6	570 998,5	730 630,1	874 129,1
QUALITE DE DE L'ACTIF													
Ratio des PNP	6,9	7,7	9,4	11,1	16,9	12,1	14,7	8,9	5,7	5,3	3,4	2,8	3,2
Prêts Performants													
Créances saine	533 927,0	506 820,0	592 607,0	528 871,0	300 915,0	611 508,0	638 481,0	804 866,6	923 173,5	1 000 051,0	1 813 869,6	2 533 521,0	3 159 094,9
Créances à surveiller	4 350,0	6 278,0	7 189,0	8 768,0	37 364,0	32 131,0	41 098,7	54 517,3	61 324,9	46 936,4	113 729,0	131 234,0	307 812,0
Prêts non performants													
Créances pré-douteuses	3 703,0	7 137,0	4 821,0	8 625,0	32 811,0	33 734,0	14 031,8	8 144,4	8 776,1	7 392,5	19010,5	23374,9	35224,2
Créances douteuse	4 730,0	4 056,0	7 591,0	6 583,0	8 472,0	6 925,0	21 644,0	8 371,8	16 658,4	13 055,5	13 035,4	24 329,8	30 950,6
Créances compromises	31 329,0	39 044,0	53 400,0	75 763,0	94 149,0	50 918,0	80 237,7	68 407,8	35 774,0	39 718,2	36 250,3	28 290,8	50 177,1
Total PNP	39 762,0	50 238,0	65 812,0	90 971,0	135 433,0	91 577,0	115 913,0	84 924,2	61 208,4	60 166,2	68 296,2	75 995,4	116 351,9
PROFITABILITE													
Résultat de l'exercice	33 984,3	20 705,9	18 855,1	14 066,1	22 579,7	21 863,2	35 731,7	61 662,7	119 359,3	130 881,6	166 615,3	149 516,6	156 883,9
ROA (%)	6,9	4,2	4,5	1,9	1,9	1,3	2,2	2,4	3,7	3,8	3,4	2,4	2,0
ROE (%)	34,9	18,6	18,7	9,4	11,5	8,5	16,5	19,7	32,6	32,3	28,0	20,5	17,9
Marge d'intérêt	61 814,6	71 955,9	80 686,8	81 335,0	112 289,5	90 834,4	107 678,0	147 155,0	196 645,4	210 102,4	251 289,5	317 210,1	343 470,9
Marge sur commission	33 378,2	18 070,1	35 969,6	44 373,9	32 766,9	103 534,5	71 994,6	40 956,0	43 869,7	45 510,8	56 184,9	78 183,6	76 754,8
Taux débiteurs moyen	15,3	15,7	16,2	16,71	16,85	16,77	16,16	15,37	15,5	15,2	13,4	13,0	12,9
Taux créditeur moyen	7,6	8,8	9,0	8,80	8,70	7,21	5,96	5,42	5,3	5,7	6,1	6,2	6,3
LIQUIDITE													
Actif liquide	312 317,5	317 691,7	420 546,1	514 743,3	493 719,2	758 972,1	285 645,0	233 363,4	293 874,1	318 411,3	273 589,4	585 728,0	614 502,0
Ratio actif liquide / Dépôts	47,0	47,0	48,0	54,0	50,0	80,0	24,0	20,0	28,3	14,5	9,8	15,3	13,6
Ratio Prêts / Dépôts (%)	87,0	95,0	84,0	88,0	81,0	68,0	59,0	56,0	57,9	50,3	68,8	71,7	79,4
MARCHE													
Prêts en devise	3 141,0	81,2	2 315,8	36 394,6	34 634,1	23 163,7	16 958,3	55 526,8	68 955,0	165 178,2	187 600,4	313 326,3	648 635,5
Dépôt en devise	155 089,7	185 108,5	199 349,5	225 790,8	154 231,8	180 504,9	119 675,0	159 047,0	165 465,9	231 875,6	260 532,2	278 998,4	555 351,4
Actif en devises	157 129,0	210 111,3	218 810,2	219 025,9	260 502,6	167 374,0	187 039,8	218 519,9	293 874,1	413 037,0	452 383,4	590 013,2	1 166 330,7
Passif en devises	157 869,0	203 792,6	222 629,7	252 723,5	248 580,5	180 504,9	201 694,8	236 643,7	257 797,7	399 795,7	484 073,7	643 632,4	1 185 390,6
Prêts en devise / Tier I	2,3	0,0	1,2	18,1	16,5	10,1	7,6	19,4	20,5	41,5	35,0	46,7	80,3
Prêts en devise / Dépôts en devise	2,0	0,0	1,2	16,1	22,5	12,8	14,2	34,9	41,7	71,2	72,0	112,3	116,8
Actifs en devise / Passif en devise	99,5	103,1	98,3	86,7	104,8	92,7	92,7	92,3	114,0	103,3	93,5	91,7	98,4

Source : BRB

Annexe 3 : PIB REEL (en %)

	2019	2020	2021	2022	2023
Secteur primaire	2.8%	-12.9%	9.9%	-2.3%	0.8%
- Agriculture vivrière	5.0%	-17.3%	11.1%	-5.2%	0.9%
- Agriculture d'exportation	-18.4%	127.9%	72.6%	5.8%	0.2%
- Café	-60.0%	275.5%	-23.4%	43.8%	-30.4%
- Thé	9.0%	92.5%	104.2%	-1.0%	4.5%
- Autres cultures d'exportation	-37.8%	169.7%	120.1%	12.2%	13.4%
- Forêt	-2.5%	8.0%	16.1%	2.0%	1.7%
- Elevage	-11.9%	-39.2%	-175.5%	-50.9%	5.9%
- Pêche	-2.5%	8.0%	17.8%	2.4%	1.7%
Secteur secondaire	1.1%	0.6%	10.6%	2.8%	3.3%
- Extraction	2.1%	5.6%	50.4%	-3.5%	1.4%
- Industries	0.5%	-8.2%	2.6%	5.0%	0.5%
- Industries agroalimentaires	0.6%	-12.1%	0.6%	2.0%	-0.9%
- Industries manufacturières	0.4%	6.5%	8.7%	13.6%	4.1%
- Industries textiles	-8.4%	10.3%	12.2%	11.5%	4.1%
- Autres industries manufacturières	2.2%	5.7%	8.1%	14.0%	4.1%
- Electricité, gaz et eau	-2.5%	-35.5%	124.0%	-4.1%	4.0%
- Construction	3.0%	25.9%	16.1%	0.8%	8.1%
Secteur tertiaire	7.2%	7.0%	-0.2%	4.2%	4.2%
- Commerce	3.9%	-68.1%	-35.9%	50.8%	1.1%
- Transport et télécommunication	10.2%	-9.5%	15.7%	-13.9%	3.7%
- Transport	9.5%	-9.5%	27.4%	-22.1%	1.9%
- Services des Postes, Télécommunication, internet	10.4%	-9.5%	11.6%	-10.6%	4.4%
- Banques et Assurances	27.7%	6.8%	20.7%	-0.3%	8.9%
- Hébergement, Restauration et autres services marchands	4.6%	-29.9%	-4.8%	1.4%	1.6%
- Administration publique	2.8%	18.6%	3.8%	4.8%	4.5%
- Education	3.3%	18.6%	1.0%	3.3%	3.5%
- Santé et action sociale	3.4%	24.5%	7.1%	3.3%	2.5%
- Activités à caractère collectif ou personnel	3.8%	36.8%	-22.8%	3.7%	-3.6%
- Services domestiques	3.8%	36.8%	-14.9%	4.2%	-3.2%
- SIFIM	3.8%	-7.4%	24.4%	-6.8%	4.3%
PIB aux coûts des facteurs	4.7%	-0.2%	4.6%	2.1%	3.1%
Impôts et taxes	3.0%	4.1%	-6.8%	2.5%	4.5%
PIB aux prix du marché	4.5%	0.3%	3.2%	2.2%	3.3%

Source : MFBPE, cadrage macroéconomique, Septembre 2024

Annexe 4 : Evolution des principaux indicateurs macroéconomiques

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
PRODUIT INTERIEUR BRUT ET PRIX								
Croissance réelle du PIB (en p.c.)	3.2	3.8	4.2	4.1	- 0.5	3.1	2.2	3.3
Taux d'inflation (moyenne annuelle)	5.6	16.1	- 2.6	- 0.7	7.5	8.3	18.9	27.1
SECTEUR EXTERIEUR								
Exportations, f.à.b. (en millions de dollar)	124.7	172.6	180.2	176.6	162.4	163.7	207.9	214.9
Importations, CAF (en millions de dollar)	616.2	756.0	793.5	871.0	909.6	1,025.0	1,260.5	1,195.2
Volume des exportations (en tonnes)	84,613.5	93,125.1	103,217.8	103,030.0	105,857.8	110,208.4	124,293.3	126,411.8
Volume des importations (en tonnes)	708,203.3	822,513.7	976,693.6	1,143,866.4	1,175,731.2	1,270,832.6	1,338,119.5	1,445,572.9
Solde du compte courant (en millions de dollar)	- 339.7	- 360.0	- 348.9	- 342.3	- 315.8	- 421.9	- 609.5	- 1,407.0
Taux de change BIF/USD (moyenne de la période)	1,654.6	1,729.1	1,782.9	1,881.1	1,915.1	1,976.0	2,034.3	2,574.1
Taux de change BIF/USD (en fin de période)	1,688.6	1,766.7	1,808.3	1,878.6	1,946.4	2,006.1	2,063.4	2,856.1
Réserves de change brutes (en millions de USD, en fin de période)	98.6	109.8	80.5	128.7	94.3	266.6	176.2	95.0
Réserves de change brutes (en mois d'importations de l'année suivante)	1.4	1.7	1.0	1.5	1.1	3.2	1.8	0.8
MONNAIE								
Avoirs extérieurs nets (MBIF)	176,523.1	- 154,400.0	203,201.0	- 206,340.3	- 205,016.1	322,390.5	561,926.3	- 1,093.6
Crédit intérieur (en MBIF)	1,767,122.4	2,004,966.2	2,369,485.6	2,827,585.3	3,463,032.7	4,307,712.6	5,944,924.7	7,378.2
Créances nettes sur l'Etat	905,857.4	1,112,214.4	1,337,534.0	1,618,917.6	2,025,750.7	1,930,723.8	2,532,697.6	2,964.9
Créances sur l'économie	861,265.0	892,941.6	1,031,951.6	1,208,667.7	1,437,282.0	2,376,988.8	3,412,227.1	4,413.3
Masse monétaire (M3)	1,187,101.8	1,499,512.9	1,797,468.9	2,202,818.6	2,733,847.0	3,289,945.4	4,512,504.7	5,293.5
Masse monétaire (M2)	1,093,131.8	1,340,926.6	1,625,958.7	2,014,729.8	2,526,518.5	3,035,234.7	4,212,292.6	4,701.5
Vitesse de circulation de la monnaie (PIB/M2, fin de période)	4.4	4.3	4.4	3.1	2.6	2.5	2.2	4.1
Base monétaire (Taux de croissance)	29.2	39.0	- 3.3	23.6	11.6	1.1	44.5	24.5
Taux d' intérêt d'apport de liquidité (en p.c.)	3.1	2.8	2.9	2.7	2.9	3.0	2.0	2.0
Taux d'intérêt de la facilité de prêt marginal (en p.c.)	8.6	7.1	5.8	5.4	6.2	6.8	5.0	12.0
Taux d'intérêt moyens créditeurs (en p.c.)	7.7	6.0	5.6	5.3	5.5	5.8	6.2	6.3
Taux sur les Obligations du Trésor à 5 ans et plus	-	14.0	12.6	12.6	12.2	11.2	10.5	6.2
Taux d'intérêt moyens débiteurs (en p.c.)	16.5	16.2	15.9	15.7	15.2	14.5	13.0	12.9
FINANCES PUBLIQUES								
Recettes et dons (en p.c. du PIB)	15.6	15.7	18.0	19.7	20.0	19.9	19.4	19.3
Dépenses (en p.c. du PIB)	21.5	20.0	22.6	24.0	26.1	22.7	25.2	25.2
Solde budgétaire global (en p.c. du PIB, base droits constatés)								
- dons exclus	- 8.4	- 6.8	- 8.2	- 8.2	- 9.9	- 6.2	- 8.5	- 9.1
- dons inclus	- 5.9	- 4.3	- 4.5	- 4.3	- 6.1	- 2.9	- 5.0	- 5.8
Dette intérieure (en MBIF)	1,374,178.2	1,648,219.7	1,937,821.9	2,314,985.5	2,851.2	3,063.2	4,005,281.9	4,442, 245.1
Dette extérieure (en MUSD, en fin de période)	429.1	440.5	451.1	502.3	532.2	638.1	647.4	642.3
Ratio du service de la dette extérieure (en p.c. des exportations)	6.3	8.0	3.2	5.0	5.3	5.5	5.9	8.6
Dette extérieure (en p.c. du PIB)	14.9	13.6	14.0	15.1	15.6	17.0	14.5	15.9
PIB au prix du marché (en milliards de BIF)	4,938.2	5,702.1	5,914.4	6,216.9	6,805.6	7,676.4	9,213.9	11,555.8

Source : BRB

Annexe 5 : Evolution des critères de convergence au Burundi

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
1. Taux inflation annuel (norme = 8%)	9.6	18.2	8.0	4.4	5.5	5.6	16.1	(2.6)	-0,7	7.5	8.3	18.9	27.1
2. Déficit budgétaire dons compris en % du PIB (norme = 3%)	3.0	3.6	2.9	4.1	8.0	6.0	4.3	4.5	4.3	6.1	2.8	5.0	5.8
3. Dette publique en % du PIB (norme = 50%)	33.7	34.1	31.8	31.0	39.8	42.5	43.2	46.6	52.5	57.3	56.7	57.9	54.3
4. Réserves de change en mois d'importations (norme = 4,5 mois)	4.0	4.0	4.2	4.1	2.0	1.5	1.7	1.0	1,5	1.1	3.2	1.8	0.8

Source : BRB

Annexe 6 : Structure de la dette publique

	2019	2020	2021	2022	2023
DETTE INTERIEURE	2 314 927,1	2 850 353,5	3 063 201,0	4 005 281,9	4 442 245,1
1. Bons et obligations du Trésor	1 497 527,9	1 816 692,6	2 046 057,7	2 185 496,9	2 284 995,1
2. Engagements envers la B.R.B.	746 479,4	894 667,8	901 529,1	1 731 217,0	2 004 680,5
3. Autres	70 919,8	138 993,1	115 614,2	88 568,0	152 569,5
DETTE EXTERIEURE	948 429,4	1 046 573,0	1 290 078,5	1 334 152,7	1 833 186,6
1. Dette directe	946 831,8	1 045 131,6	1 288 596,5	1 332 844,8	1 831 381,1
2. Dette indirecte	1 597,6	1 441,4	1 482,0	1 307,9	1 805,5
TOTAL	3 263 356,5	3 896 926,5	4 353 279,5	5 339 434,6	6 275 431,7

En pourcentage de l'encours total

DETTE INTERIEURE	70,9	73,1	70,4	75,0	70,8
1. Bons et obligations du Trésor	45,9	46,6	47,0	40,9	36,4
2. Engagements envers la B.R.B.	22,9	23,0	20,7	32,4	31,9
3. Autres	2,2	3,6	2,7	1,7	2,4
DETTE EXTERIEURE	29,1	26,9	29,6	25,0	29,2
1. Dette directe	29,0	26,8	29,6	25,0	29,2
2. Dette indirecte	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
TOTAL	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

En pourcentage du PIB

DETTE INTERIEURE	37,2	41,9	39,9	43,5	38,4
DETTE EXTERIEURE	15,3	15,4	16,8	14,5	15,9
TOTAL	52,5	57,3	56,7	57,9	54,3
PIB	6 216,9	6 805,6	7 676,4	9 213,9	11 555,8

Source : BRB